

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2530

22 novembre 2010

SOMMAIRE

Belcolle S.A121399	Makima Holding S.A
Belcolle S.A	Marroni Finances Holding S.A121409
Believe Finance S.A 	Mas.Mar.Group S.A
Broadtech S.A	Melucta Investment S.A121412
BT Invest S.A121394	Metroland121414
C4U2 S.A121394	Minos S.A121414
C 5 S.A121400	Monte-Carlo SBM International S.à r.l 121405
Call Home S.à r.l121397	Multi Star Holdings S.à r.l121407
Call Home S.à r.l121396	Myorigo S.à r.l
Esculentus Investments S.à r.l. SPF121429	Nacho S.A121416
Eurocity 2 S.A	Newtown Holding S.A121417
Exocet Fund S.C.A., SICAV-FIS121404	Olos Fund S.C.A., SICAV-FIS121417
Expotrans S.A121404	Olos Fund S.C.A., SICAV-FIS121426
FIL Investment Management (Luxem-	Olos Fund S.C.A., SICAV-FIS121423
bourg) S.A121405	
Funiculaire121405	Opalus S.A
G.B.M. Holding S.A	Opalus S.A
GDH Investments S.à r.l121396	Optimal Security S.à r.l121420
Grossfeld 2 S.A	
Grossfeld S.A	Oval S.A121410
H2O FundCo S.à r.l	Oval S.A121407
HD Invest121420	Pavillon S.A
HMGT Holding S.à r.l121423	Potsdamer Investitionsgesellschaft S.A.
Hopea Investments S.A121423	
Hop Lun Europe S.à r.l	Potsdamer Investitionsgesellschaft S.A.
Hyper Quality S.A121396	121429
Immo-DE Verband S.A	Products & Services S.A
Ipsilux Immobilière121402	Provibe S.A121407
K-Development S.A	Roda Investments SA121439
K-Development S.A	Société Européenne Répartition Investis-
L 1121420	sements S.A121440
L 1121400	Vortex S.A
L 1121402	West One S.A
Lippert Investments SA121439	Wimafel S.A121397



C4U2 S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 111.875.

La société PARTNERS SERVICES SA (RC. Luxembourg B 89.823), avec siège social 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg démissionne de son poste de commissaire aux comptes avec effet immédiat au sein de la société C4U2 S.A. (R.C. Luxembourg B 111.875).

Le 8 Octobre 2010.

PARTNERS SERVICES SA

Jean MARIE

Référence de publication: 2010133951/12.

(100153487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

BT Invest S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 130.203.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société qui s'est tenue en date du 22 septembre 2010 à Luxembourg.

- A l'unanimité, il est décidé de transférer le siège social de la société du 24 rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg au 50, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Pour extrait conforme

International Corporate Services (Luxembourg) SARL

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2010134582/15.

(100153899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Grossfeld 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser.

R.C.S. Luxembourg B 80.482.

K-Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 140.443.

L'an deux mille dix, le seize novembre,

Par devant nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

- 1.a.- Monsieur Romain BONTEMPS demeurant professionnellement à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy, et
- 1.b.- Monsieur Daniel GILLARD, demeurant professionnellement à L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser,

agissant en leurs qualités de mandataires ad hoc pour le compte du conseil d'administration de K-Development S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.443, ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy (ci-après la «Société Absorbante»), constituée suivant un acte de Maître Jean SECKLER, notaire, résidant à Junglinster, en date du 23 juillet 2008, publié au Mémorial C numéro 1989 du 14 août 2008, et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés,

en vertu des pouvoirs qui leur ont été conférés par décision du conseil d'administration de la Société Absorbante en date du 15 novembre 2010.

- 1.a.- Monsieur Marc STREIBEL, demeurant professionnellement à L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser, et
- 2.b.- Monsieur Daniel GILLARD, demeurant professionnellement à L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser,

agissant en leurs qualités de mandataires ad hoc pour le compte du conseil d'administration de Grossfeld 2 S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 80.482, ayant son siège social à L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser (ci-après la «Société Absorbée»), constituée suivant un acte de Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire, résidant à Luxembourg, en date du 5 février 2001, publié au Mémorial C numéro 752 du 13 septembre 2001, et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés,

en vertu des pouvoirs qui leur ont été conférés par décision du conseil d'administration de la Société Absorbée en date du 15 novembre 2010.



Les extraits des décisions desdits conseils d'administration, après avoir été signés ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte.

Les comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter le projet commun de fusion suivant:

PROJET COMMUN DE FUSION

Le conseil d'administration de la Société Absorbée et le conseil d'administration de la Société Absorbante ont établi conformément aux articles 261 et suivants de la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, (la «Loi»), le projet de fusion suivant (le «Projet Commun de Fusion»):

Il est proposé une fusion par absorption de la Société Absorbée par la Société Absorbante (ensemble les «Sociétés Fusionnantes») moyennant transfert de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée, par suite d'une dissolution sans liquidation, à la Société Absorbante conformément aux articles 278 et suivants de la Loi (la «Fusion»).

Ce Projet Commun de Fusion sera publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg au moins un mois avant la réalisation de la Fusion.

1. Forme, dénomination et siège social des sociétés qui fusionnent.

- Société Absorbante: K-Development S.A.

Société anonyme de droit luxembourgeois, au capital de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-), divisé en vingt cinq mille (25.000) actions de valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.443, et ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

- Société Absorbée: Grossfeld 2 S.A.

Société anonyme de droit luxembourgeois, au capital de trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (EUR 30.986,69), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 80.482, et ayant son siège social à L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser.

- 2. Rapport d'échange, soulte. Sous condition qu'au moment de la Fusion la Société Absorbante détient cent pourcent (100%) des actions de la Société Absorbée, les allègements prévus à l'article 278 de la Loi seront d'application. L'absorption se fera en ce cas sans émission d'actions nouvelles, ni paiement de soulte.
- **3.** Actifs et Passifs apportés. En conséquence de la Fusion, la Société Absorbée, suivant sa dissolution sans liquidation, transmet tous ses actifs et son passif à la Société Absorbante.
- **4. Date de prise d'effet et Condition de prise d'effet.** La Fusion prendra effet entre les parties lorsque seront intervenues les décisions concordantes des assemblées générales de la Société Absorbée et la Société Absorbante approuvant la Fusion (la «Date d'Effet»), dont la tenue est programmée dans un délai de 4 à 8 semaines après la publication du présent Projet Commun de Fusion.

La Fusion telle que proposée est subordonnée à la condition suspensive que, préalablement à la Date d'Effet, l'acquisition de toutes les actions de la Société Absorbée par la Société Absorbante ait été réalisée et que la Société Absorbante soit ainsi devenue l'actionnaire unique de la Société Absorbée.

Vis-à-vis des tiers, la Fusion n'aura d'effet qu'après la publication des procès-verbaux de ces assemblées au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La date à partir de laquelle les opérations de la Société Absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante sera le 1 er décembre 2010.

- **5. Droits des actionnaires ayant des droits spéciaux et des porteurs de titres autres que des actions.** Les Sociétés Fusionnantes n'ont pas émis d'actions comportant des droits spéciaux, ni des titres autres que des actions.
- 6. Avantages particuliers attribués aux membres des organes de gestion et aux commissaires des sociétés qui fusionnent ainsi qu'à l'expert au sens de l'article 266 de la Loi. Aucun avantage particulier n'est attribué aux membres des organes de gestion et de contrôle des sociétés qui fusionnent. L'intervention d'un expert au sens de l'article 266 de la loi n'est pas requise dans le cadre d'une fusion simplifié par application des articles 278 et suivants de la Loi.
 - 7. Documentation. Les documents suivants sont disponibles au siège social pour prise de connaissance par tout associé:
 - Projet Commun de Fusion;
- Comptes annuels et rapports de gestion des trois derniers exercices ainsi qu'un état comptable arrêté au 31 octobre 2010 de la Société Absorbée;
- Comptes annuels et rapports de gestion de la Société Absorbante depuis le 23 juillet 2008, date de sa constitution, ainsi qu'un état comptable arrêté au 31 octobre 2010.

Une copie intégrale ou partielle des documents sera délivrée à tout actionnaire sur simple demande et sans frais.

Tous les documents sociaux, dossiers et procès-verbaux de la Société Absorbée seront, après la Date d'Effet, conservés au siège social de la Société Absorbante pour la durée prévue par la Loi.



8. Dissolution de la société absorbée. La Fusion entraîne de plein droit que la Société Absorbée cessera d'exister.

Le notaire soussigné certifie l'existence et la légalité du Projet Commun de Fusion et de tous les actes, documents, et formalités incombant aux Sociétés Fusionnantes conformément à l'article 271 (2) de la Loi.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à 1.100,- EUR.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: Romain BONTEMPS, Daniel GILLARD, Marc STREIBEL, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 17 novembre 2010. Relation GRE/2010/3875. Reçu douze euros. 12.00,- EUR

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 novembre 2010.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2010152796/99.

(100175357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

GDH Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes. R.C.S. Luxembourg B 82.578.

En date du 24 août 2010, l'associé unique Hutchison Whampoa Three G Enterprises (Bahamas) Limited, avec siège social au Offshore Group Chambers, Nassau a cédé la totalité de ses 500 parts sociales à Hutchison Whampoa Europe Investments S.à r.l. avec siège social au 7, Rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg qui les acquiert.

En conséquence, Hutchison Whampoa Europe Investments S.à r.l. devient l'associé unique avec 500 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Référence de publication: 2010134667/14.

(100154321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Hyper Quality S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 93.465.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010135006/11.

(100153365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Call Home S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 110.872.

Les comptes annuels au 31/12/2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010135134/9.

(100153881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.



Call Home S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis. R.C.S. Luxembourg B 110.872.

Les comptes annuels au 31/12/2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010135135/9.

(100153882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Wimafel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier. R.C.S. Luxembourg B 101.358.

K-Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 140.443.

L'an deux mille dix, le seize novembre,

Par devant nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu;

- 1.a.- Monsieur Romain BONTEMPS, demeurant professionnellement à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy, et
- 1.b.- Monsieur Daniel GILLARD, demeurant professionnellement à L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser,

agissant en leurs qualités de mandataires ad hoc pour le compte du conseil d'administration de K-Development S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.443, ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy (ci-après la «Société Absorbante»), constituée suivant un acte de Maître Jean SECKLER, notaire, résidant à Junglinster, en date du 23 juillet 2008, publié au Mémorial C numéro 1989 du 14 août 2008, et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés,

en vertu des pouvoirs qui leur ont été conférés par décision du conseil d'administration de la Société Absorbante en date du 15 novembre 2010.

- 2.a.- Monsieur Romain BONTEMPS, demeurant professionnellement à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy, et
- 2.b.- Monsieur Daniel GILLARD, demeurant professionnellement à L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser,

agissant en leurs qualités de mandataires ad hoc pour le compte du conseil d'administration de WIMAFEL S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101.358, ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1 ^{er} , (ci-après la «Société Absorbée»), constituée suivant un acte de Maître Jean SECKLER, notaire, résidant à Junglinster, en date du 10 juin 2004, publié au Mémorial C numéro 861 du 23 août 2004, et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés,

en vertu des pouvoirs qui leur ont été conférés par décision du conseil d'administration de la Société Absorbée en date du 15 novembre 2010.

Les extraits des décisions desdits conseils d'administration, après avoir été signés ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte.

Les comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter le projet commun de fusion suivant:

PROJET COMMUN DE FUSION

Le conseil d'administration de la Société Absorbée et le conseil d'administration de la Société Absorbante ont établi conformément aux articles 261 et suivants de la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, (la «Loi»), le projet de fusion suivant (le «Projet Commun de Fusion»):

Il est proposé une fusion par absorption de la Société Absorbée par la Société Absorbante (ensemble les «Sociétés Fusionnantes») moyennant transfert de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée, par suite d'une dissolution sans liquidation, à la Société Absorbante conformément aux articles 278 et suivants de la Loi (la «Fusion»).

Ce Projet Commun de Fusion sera publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg au moins un mois avant la réalisation de la Fusion.

1. Forme, dénomination et siège social des sociétés qui fusionnent.

- Société Absorbante: K-Development S.A.

Société anonyme de droit luxembourgeois, au capital de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-), divisé en vingt cinq mille (25.000) actions de valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, inscrite au Registre du Commerce



et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.443, et ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

- Société Absorbée: Wimafel S.A.

Société anonyme de droit luxembourgeois, au capital de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en trois cent dix (310) actions de valeur nominale de cent euros (EUR 100,-), inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101.358, et ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1 er

- **2. Rapport d'échange, soulte.** Sous condition qu'au moment de la Fusion la Société Absorbante détient cent pourcent (100%) des actions de la Société Absorbée, les allègements prévus à l'article 278 de la Loi seront d'application. L'absorption se fera en ce cas sans émission d'actions nouvelles, ni paiement de soulte.
- **3. Actifs et Passifs apportés.** En conséquence de la Fusion, la Société Absorbée, suivant sa dissolution sans liquidation, transmet tous ses actifs et son passif à la Société Absorbante.
- **4. Date de prise d'effet et condition de prise d'effet.** La Fusion prendra effet entre les parties lorsque seront intervenues les décisions concordantes des assemblées générales de la Société Absorbée et la Société Absorbante approuvant la Fusion (la «Date d'Effet»), dont la tenue est programmée dans un délai de 4 à 8 semaines après la publication du présent Projet Commun de Fusion.

La Fusion telle que proposée est subordonnée à la condition suspensive que, préalablement à la Date d'Effet, l'acquisition de toutes les actions de la Société Absorbée par la Société Absorbante ait été réalisée et que la Société Absorbante soit ainsi devenue l'actionnaire unique de la Société Absorbée.

Vis-à-vis des tiers, la Fusion n'aura d'effet qu'après la publication des procès-verbaux de ces assemblées au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La date à partir de laquelle les opérations de la Société Absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante sera le 1 ^{er} décembre 2010.

- **5. Droits des actionnaires ayant des droits spéciaux et des porteurs de titres autres que des actions.** Les Sociétés Fusionnantes n'ont pas émis d'actions comportant des droits spéciaux, ni des titres autres que des actions.
- 6. Avantages particuliers attribués aux membres des organes de gestion et aux commissaires des sociétés qui fusionnent ainsi qu'à l'expert au sens de l'article 266 de la Loi. Aucun avantage particulier n'est attribué aux membres des organes de gestion et de contrôle des sociétés qui fusionnent. L'intervention d'un expert au sens de l'article 266 de la loi n'est pas requise dans le cadre d'une fusion simplifié par application des articles 278 et suivants de la Loi.
 - 7. Documentation. Les documents suivants sont disponibles au siège social pour prise de connaissance par tout associé:
 - Projet Commun de Fusion;
- Comptes annuels et rapports de gestion des trois derniers exercices ainsi qu'un état comptable arrêté au 31 octobre 2010 de la Société Absorbée;
- Comptes annuels et rapports de gestion de la Société Absorbante depuis le 23 juillet 2008, date de sa constitution, ainsi qu'un état comptable arrêté au 31 octobre 2010.

Une copie intégrale ou partielle des documents sera délivrée à tout actionnaire sur simple demande et sans frais.

Tous les documents sociaux, dossiers et procès-verbaux de la Société Absorbée seront, après la Date d'Effet, conservés au siège social de la Société Absorbante pour la durée prévue par la Loi.

8. Dissolution de la société absorbée. La Fusion entraîne de plein droit que la Société Absorbée cessera d'exister.

Le notaire soussigné certifie l'existence et la légalité du Projet Commun de Fusion et de tous les actes, documents, et formalités incombant aux Sociétés Fusionnantes conformément à l'article 271 (2) de la Loi.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à 1.100,- EUR.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: Romain BONTEMPS, Daniel GILLARD, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 17 novembre 2010. Relation GRE/2010/3876. Reçu douze euros. 12.00,- EUR

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Junglinster, le 17 novembre 2010.

Référence de publication: 2010152797/100.

(100175360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

G.B.M. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy. R.C.S. Luxembourg B 82.474.

Extrait de l'Assemblée Générale extraordinaire du 14 octobre 2010:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires accepte la démission de son mandat d'administrateur de Monsieur Marc Hilger et son remplacement par Monsieur Christophe Poinsot, né le 9 novembre 1967 à Hagondange (France) et demeurant professionnellement à 6 Place de Nancy L-2212 Luxembourg.

L'assemblée générale des actionnaires décide également de renouveler les mandats des administrateurs suivants:

- Monsieur Ronald Weber, né le 2 août 1953 à Maastricht (Pays-Bas) et demeurant professionnellement à 6 Place de Nancy L-2212 Luxembourg;
- Monsieur Romain Bontemps, né le 27 décembre 1960 à Dudelange et demeurant professionnellement à 6 Place de Nancy L-2212 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs prendront fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'année 2015 et qui sera tenue en 2016.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de remplacer le commissaire ABAX AUDIT S.à r.l. par la société anonyme PKF ABAX Audit, ayant son siège social au 6 place de Nancy L-2212 Luxembourg et enregistrée au RCS sous le numéro B 142.867.

Le mandat du commissaire prendra fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'année 2015 et qui sera tenue en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Pour la société

Référence de publication: 2010137834/28.

(100157636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Belcolle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 83.377.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2010.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2010138446/11.

(100158757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

Belcolle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 83.377.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2010.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2010138447/11.

(100158758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.



C 5 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy. R.C.S. Luxembourg B 117.894.

L 1, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy. R.C.S. Luxembourg B 124.114.

L'an deux mille dix, le seize novembre,

Par devant nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

- 1.a.- Monsieur Romain BONTEMPS, demeurant professionnellement à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy, et
- 1.b.- Monsieur Daniel GILLARD, demeurant professionnellement à L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser,

agissant en leurs qualités de mandataires ad hoc pour le compte du conseil d'administration de L1, une société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.114, ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy (ci-après la «Société Absorbante»), constituée suivant un acte de Maître Jean SECKLER, notaire, résidant à Junglinster, en date du 30 janvier 2007, publié au Mémorial C numéro 582 du 14 avril 2007, et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés,

en vertu des pouvoirs qui leur ont été conférés par décision du conseil d'administration de la Société Absorbante en date du 15 novembre 2010.

- 2.a.- Monsieur Romain BONTEMPS, demeurant professionnellement à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy, et
- 2.b.- Monsieur Daniel GILLARD, demeurant professionnellement à L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser,

agissant en leurs qualités de mandataires ad hoc pour le compte du conseil d'administration de C5 S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.894, ayant son siège à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy (ci-après la «Société Absorbée»), constituée suivant un acte de Maître Jean SECKLER, notaire, résidant à Junglinster, en date du 9 juin 2006, publié au Mémorial C numéro 1765 du 21 septembre 2006, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 27 juin 2006 et publié au Mémorial C numéro 1757 le 20 septembre 2006,

en vertu des pouvoirs qui leur ont été conférés par décision du conseil d'administration de la Société Absorbée en date du 15 novembre 2010.

Les extraits des décisions desdits conseils d'administration, après avoir été signés ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte.

Les comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter le projet commun de fusion suivant:

PROJET COMMUN DE FUSION

Le conseil d'administration de la Société Absorbée et le conseil d'administration de la Société Absorbante ont établi conformément aux articles 261 et suivants de la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, (la «Loi»), le projet de fusion suivant (le «Projet Commun de Fusion»):

Il est proposé une fusion par absorption de la Société Absorbée par la Société Absorbante (ensemble les «Sociétés Fusionnantes») moyennant transfert de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée, par suite d'une dissolution sans liquidation, à la Société Absorbante conformément aux articles 278 et suivants de la Loi (la «Fusion»).

Ce Projet Commun de Fusion sera publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg au moins un mois avant la réalisation de la Fusion.

1. Forme, dénomination et siège social des sociétés qui fusionnent.

- Société Absorbante: L1

Société anonyme de droit luxembourgeois, au capital de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en cinquante (50) actions de catégorie B de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B124.114, et ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy

- Société Absorbée: C5 S.A.

Société anonyme de droit luxembourgeois, au capital de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en cinquante (50) actions de catégorie B de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.894, et ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.



- **2. Rapport d'échange, soulte.** Sous condition qu'au moment de la Fusion la Société Absorbante détient cent pourcent (100%) des actions de la Société Absorbée, les allègements prévus à l'article 278 de la Loi seront d'application. L'absorption se fera en ce cas sans émission d'actions nouvelles, ni paiement de soulte.
- **3. Actifs et Passifs apportés.** En conséquence de la Fusion, la Société Absorbée, suivant sa dissolution sans liquidation, transmet tous ses actifs et son passif à la Société Absorbante.
- **4. Date de prise d'effet et condition de prise d'effet.** La Fusion prendra effet entre les parties lorsque seront intervenues les décisions concordantes des assemblées générales de la Société Absorbée et la Société Absorbante approuvant la Fusion (la «Date d'Effet»), dont la tenue est programmée dans un délai de 4 à 8 semaines après la publication du présent Projet Commun de Fusion.

La Fusion telle que proposée est subordonnée à la condition suspensive que, préalablement à la Date d'Effet, l'acquisition de toutes les actions de la Société Absorbée par la Société Absorbante ait été réalisée et que la Société Absorbante soit ainsi devenue l'actionnaire unique de la Société Absorbée.

Vis-à-vis des tiers, la Fusion n'aura d'effet qu'après la publication des procès-verbaux de ces assemblées au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La date à partir de laquelle les opérations de la Société Absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante sera le 1 ^{er} décembre 2010.

- **5. Droits des actionnaires ayant des droits spéciaux et des porteurs de titres autres que des actions.** Les Sociétés Fusionnantes n'ont pas émis d'actions comportant des droits spéciaux, ni des titres autres que des actions.
- 6. Avantages particuliers attribués aux membres des organes de gestion et aux commissaires des sociétés qui fusionnent ainsi qu'à l'expert au sens de l'article 266 de la Loi. Aucun avantage particulier n'est attribué aux membres des organes de gestion et de contrôle des sociétés qui fusionnent. L'intervention d'un expert au sens de l'article 266 de la loi n'est pas requise dans le cadre d'une fusion simplifié par application des articles 278 et suivants de la Loi.
 - 7. Documentation. Les documents suivants sont disponibles au siège social pour prise de connaissance par tout associé:
 - Projet Commun de Fusion;
- Comptes annuels et rapports de gestion des trois derniers exercices ainsi qu'un état comptable arrêté au 31 octobre 2010 de la Société Absorbée;
- Comptes annuels et rapports de gestion des trois derniers exercices ainsi qu'un état comptable arrêté au 31 octobre 2010 de la Société Absorbante.

Une copie intégrale ou partielle des documents sera délivrée à tout actionnaire sur simple demande et sans frais.

Tous les documents sociaux, dossiers et procès-verbaux de la Société Absorbée seront, après la Date d'Effet, conservés au siège social de la Société Absorbante pour la durée prévue par la Loi.

8. Dissolution de la société absorbée. La Fusion entraîne de plein droit que la Société Absorbée cessera d'exister.

Le notaire soussigné certifie l'existence et la légalité du Projet Commun de Fusion et de tous les actes, documents, et formalités incombant aux Sociétés Fusionnantes conformément à l'article 271 (2) de la Loi.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à 1.100,- EUR.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: Romain BONTEMPS, Daniel GILLARD, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 17 novembre 2010. Relation GRE/2010/3877. Reçu douze euros. 12.00,- EUR

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 novembre 2010.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2010152798/102.

(100175368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.



Believe Finance S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 14.020.

Veuillez prendre note que la société anonyme Intertrust (Luxembourg) S.A., R.C.S. Luxembourg B 5.524, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a dénoncé le siège social établi dans ses locaux de la société anonyme BELIEVE FINANCE S.A., R.C.S. Luxembourg B 14020.

Luxembourg, le 19 octobre 2010.

Pour avis sincère et conforme

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010138448/12.

(100158857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

Broadtech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 93.615.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu à Bertrange en date du 21 septembre 2010

Il résulte dudit procès-verbal, que Monsieur Gabriel JEAN, demeurant au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange a été nommé en tant que Président du Conseil d'Administration de la Société à compter de ce jour, conformément à l'Article 7 des Statuts de la Société.

En qualité d'Administrateur-délégué et de Président, Monsieur Gabriel JEAN aura tous les pouvoirs réservés à cette fonction dans les Statuts de la Société.

Bertrange, le 21 septembre 2010.

Pour BROADTECH S.A.

Référence de publication: 2010138452/15.

(100158789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

Ipsilux Immobilière, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 48.911.

L 1, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 124.114.

L'an deux mille dix, le seize novembre,

Par devant nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparii

- 1.a.- Monsieur Romain BONTEMPS, demeurant professionnellement à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy, et
- 1.b.- Monsieur Daniel GILLARD, demeurant professionnellement à L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser,

agissant en leurs qualités de mandataires ad hoc pour le compte du conseil d'administration de LI, une société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.114, ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy (ci-après la «Société Absorbante»), constituée suivant un acte de Maître Jean SECKLER, notaire, résidant à Junglinster, en date du 30 janvier 2007, publié au Mémorial C numéro 582 du 14 avril 2007, et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés,

en vertu des pouvoirs qui leur ont été conférés par décision du conseil d'administration de la Société Absorbante en date du 15 novembre 2010.

2.- Monsieur Romain BONTEMPS, administrateur, demeurant professionnellement à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy, agissant en sa qualité de mandataire ad hoc pour le compte du conseil d'administration de Ipsilux Immobilière, une société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 48.911, ayant son siège ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy (ci-après la «Société Absorbée»), constituée suivant un acte de Maître Edmond SCHROEDER, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 13 octobre 1994, publié au Mémorial C numéro 11 du 9 janvier 1995, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 25 février 2005 et publié au Mémorial C numéro 737 le 25 juillet 2005,

en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par décision du conseil d'administration de la Société Absorbée en date du 15 novembre 2010.



Les extraits des décisions desdits conseils d'administration, après avoir été signés ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte.

Les comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter le projet commun de fusion suivant:

PROJET COMMUN DE FUSION

Le conseil d'administration de la Société Absorbée et le conseil d'administration de la Société Absorbante ont établi conformément aux articles 261 et suivants de la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, (la «Loi»), le projet de fusion suivant (le «Projet Commun de Fusion»):

Il est proposé une fusion par absorption de la Société Absorbée par la Société Absorbante (ensemble les «Sociétés Fusionnantes») moyennant transfert de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée, par suite d'une dissolution sans liquidation, à la Société Absorbante conformément aux articles 278 et suivants de la Loi (la «Fusion»).

Ce Projet Commun de Fusion sera publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg au moins un mois avant la réalisation de la Fusion.

1. Forme, Dénomination et Siège social des sociétés qui fusionnent.

- Société Absorbante: LI

Société anonyme de droit luxembourgeois, au capital de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en cinquante (50) actions de catégorie B de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B124.114, et ayant son siège au 6, place de Nancy L-2212 Luxembourg.

- Société Absorbée: Ipsilux Immobilière

Société anonyme de droit luxembourgeois, au capital de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt quatre virgule quatre-vingt euros (EUR 24,80), inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 48.911, et ayant son siège au 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg,

- 2. Rapport d'échange, Soulte. Sous condition qu'au moment de la Fusion la Société Absorbante détient cent pourcent (100%) des actions de la Société Absorbée, les allégements prévus à l'article 278 de la Loi seront d'application. L'absorption se fera en ce cas sans émission d'actions nouvelles, ni paiement de soulte.
- **3. Actifs et Passifs apportés.** En conséquence de la Fusion, la Société Absorbée, suivant sa dissolution sans liquidation, transmet tous ses actifs et son passif à la Société Absorbante.
- **4. Date de prise d'effet et Condition de prise d'effet.** La Fusion prendra effet entre les parties lorsque seront intervenues les décisions concordantes des assemblées générales de la Société Absorbée et la Société Absorbante approuvant la Fusion (la «Date d'Effet»), dont la tenue est programmée dans un délai de 4 à 8 semaines après la publication du présent Projet Commun de Fusion.

La Fusion telle que proposée est subordonnée à la condition suspensive que, préalablement à la Date d'Effet, l'acquisition de toutes les actions de la Société Absorbée par la Société Absorbante ait été réalisée et que la Société Absorbante soit ainsi devenue l'actionnaire unique de la Société Absorbée. Vis-à-vis des tiers, la Fusion n'aura d'effet qu'après la publication des procès-verbaux de ces assemblées au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La date à partir de laquelle les opérations de la Société Absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante sera le 1 ^{er} décembre 2010.

- **5. Droits des actionnaires ayant des droits spéciaux et des porteurs de titres autres que des actions.** Les Sociétés Fusionnantes n'ont pas émis d'actions comportant des droits spéciaux, ni des titres autres que des actions.
- 6. Avantages particuliers attribués aux membres des organes de gestion et aux commissaires des sociétés qui fusionnent ainsi qu'à l'expert au sens de l'article 266 de la Loi. Aucun avantage particulier n'est attribué aux membres des organes de gestion et de contrôle des sociétés qui fusionnent. L'intervention d'un expert au sens de l'article 266 de la loi n'est pas requise dans le cadre d'une fusion simplifié par application des articles 278 et suivants de la Loi.
 - 7. Documentation. Les documents suivants sont disponibles au siège social pour prise de connaissance par tout associé:
 - Projet Commun de Fusion;
- Comptes annuels et rapports de gestion des trois derniers exercices ainsi qu'un état comptable arrêté au 31 octobre 2010 de la Société Absorbée;
- Comptes annuels et rapports de gestion des trois derniers exercices ainsi qu'un état comptable arrêté au 31 octobre 2010 de la Société Absorbante.

Une copie intégrale ou partielle des documents sera délivrée à tout actionnaire sur simple demande et sans frais.

Tous les documents sociaux, dossiers et procès-verbaux de la Société Absorbée seront, après la Date d'Effet, conservés au siège social de la Société Absorbante pour la durée prévue par la Loi.



8. Dissolution de la société absorbée. La Fusion entraîne de plein droit que la Société Absorbée cessera d'exister.

Le notaire soussigné certifie l'existence et la légalité du Projet Commun de Fusion et de tous les actes, documents, et formalités incombant aux Sociétés Fusionnantes conformément à l'article 271 (2) de la Loi.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à 1.100,- EUR.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: Romain BONTEMPS, Daniel GILLARD, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 17 novembre 2010. Relation GRE/2010/3878. Reçu douze euros. 12.00,- EUR

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 novembre 2010.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2010152799/100.

(100175376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Exocet Fund S.C.A., SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 155.109.

Extrait de la résolution circulaire du conseil de gérance en date du 15 octobre 2010

Richter & Ranieri & Co S.A. en qualité d'actionnaire Commandité de la Société Exocet Fund S.C.A. SICAV FIS a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Par la présente résolution circulaire, Richter & Ranieri & Co S.A. a décidé de transférer le siège social de la Société Exocet Fund S.C.A. Sicav-FIS au 3A, Rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg avec date effective au 18 octobre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Certifié conforme et sincère

Tom Bernardy

Référence de publication: 2010138513/18.

(100158320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

Expotrans S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 73.996.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration de la société tenue en date du 13 août 2010

Première Résolution

Monsieur Alain PEIGNEUX a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet au 13 août 2010. En date du 13 août 2010, les administrateurs restants ont décidé de coopter Monsieur Ronald CHAMIELEC, né le 22 novembre 1971 à Mont-Saint-Martin (France), ayant son adresse professionnelle au 67 rue Ermesinde L-1469 Luxembourg, comme administrateur en remplacement de l'administrateur ayant démissionné.

Cette cooptation sera soumise aux actionnaires de la Société lors de la prochaine assemblée générale annuelle.

Pour extrait

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010138514/17.

(100158313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.



FIL Investment Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 88.635.

Le soussigné, un Administrateur de FIL Investment Management (Luxembourg) S.A. (la "Société"), note par la présente que Monsieur Claude Hellers, résidant professionnellement 2a rue Albert Borschette à Luxembourg 1246, a été nommé représentant permanent de FIL (Luxembourg) S.A. (l'«Administrateur»), dans le cadre des activités de l'Administrateur dans ses fonctions d'administrateur personne morale de la Société.

FIL Investment Management (Luxembourg) S.A.

Administrateur

Référence de publication: 2010138529/13.

(100159132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

Monte-Carlo SBM International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 145.889.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société prises le 15 septembre 2010

Par résolutions écrites en date du 15 septembre 2010, l'associé unique de la Société a décidé:

- d'accepter la démission présentée par un gérant de catégorie B de la Société, à savoir Monsieur Alain PEIGNEUX, avec effet au 15 septembre 2010,
- de nommer, avec effet au 15 septembre 2010 et pour une durée indéterminée, Monsieur Christophe Davezac, administrateur de sociétés, né le 14 février 1964 à Cahors, France, ayant son adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, comme gérant de catégorie B en remplacement du gérant de catégorie B ayant démissionné.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Monte-Carlo SBM International S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2010138604/18.

(100158328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

Funiculaire, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy. R.C.S. Luxembourg B 96.691.

Oval S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3327 Crauthem, rue de Hellange. R.C.S. Luxembourg B 107.778.

L'an deux mille dix, le seize novembre,

Par devant nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

- 1.a.- Monsieur Romain BONTEMPS, demeurant professionnellement à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy, et
- 1.b.- Monsieur Daniel GILLARD, demeurant professionnellement à L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser,

agissant en leurs qualités de mandataires ad hoc pour le compte du conseil d'administration de Oval S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.778, ayant son siège social à L-3327 Crauthem, Z.I. «Im Bruch» Rue de Hellange, (ci-après la «Société Absorbante»), constituée suivant un acte de Maître Jean SECKLER, notaire, résidant à Junglinster, en date du 25 avril 2005, publié au Mémorial C numéro 958 du 29 septembre 2005, et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés,

en vertu des pouvoirs qui leur ont été conférés par décision du conseil d'administration de la Société Absorbante en date du 15 novembre 2010.

2.- Monsieur Romain BONTEMPS, administrateur, demeurant professionnellement à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy,

agissant en sa qualité de mandataire ad hoc pour le compte du conseil d'administration de Funiculaire, une société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B



96.691, ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy (ci-après la «Société Absorbée»), constituée suivant un acte de Maître Jean SECKLER, notaire, résidant à Junglinster, en date du 29 octobre 2003, publié au Mémorial C numéro 1311 du 9 décembre 2003, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 25 juillet 2005 et publié au Mémorial C numéro 737 le 25 juillet 2005,

en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par décision du conseil d'administration de la Société Absorbée en date du 15 novembre 2010.

Les extraits des décisions desdits conseils d'administration, après avoir été signés ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte.

Les comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter le projet commun de fusion suivant:

PROJET COMMUN DE FUSION

Le conseil d'administration de la Société Absorbée et le conseil d'administration de la Société Absorbante ont établi conformément aux articles 261 et suivants de la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, (la «Loi»), le projet de fusion suivant (le «Projet Commun de Fusion»):

Il est proposé une fusion par absorption de la Société Absorbée par la Société Absorbante (ensemble les «Sociétés Fusionnantes») moyennant transfert de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée, par suite d'une dissolution sans liquidation, à la Société Absorbante conformément aux articles 278 et suivants de la Loi (la «Fusion»).

Ce Projet Commun de Fusion sera publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg au moins un mois avant la réalisation de la Fusion.

1. Forme, dénomination et siège social des sociétés qui fusionnent.

- Société Absorbante: Oval S.A.

Société anonyme de droit luxembourgeois, au capital de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en cent (100) actions de valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.778, et ayant son siège social à L-3327 Crauthem, Z.I. «Im Bruch» Rue de Hellange.

- Société Absorbée: Funiculaire

Société anonyme de droit luxembourgeois, au capital de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en cent (100) actions de valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.691, et ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

- 2. Rapport d'échange, Soulte. Sous condition qu'au moment de la Fusion la Société Absorbante détient cent pourcent (100%) des actions de la Société Absorbée, les allégements prévus à l'article 278 de la Loi seront d'application. L'absorption se fera en ce cas sans émission d'actions nouvelles, ni paiement de soulte.
- **3. Actifs et Passifs apportés.** En conséquence de la Fusion, la Société Absorbée, suivant sa dissolution sans liquidation, transmet tous ses actifs et son passif à la Société Absorbante.
- **4. Date de prise d'effet et condition de prise d'effet.** La Fusion prendra effet entre les parties lorsque seront intervenues les décisions concordantes des assemblées générales de la Société Absorbée et la Société Absorbante approuvant la Fusion (la «Date d'Effet»), dont la tenue est programmée dans un délai de 4 à 8 semaines après la publication du présent Projet Commun de Fusion.

La Fusion telle que proposée est subordonnée à la condition suspensive que, préalablement à la Date d'Effet, l'acquisition de toutes les actions de la Société Absorbée par la Société Absorbante ait été réalisée et que la Société Absorbante soit ainsi devenue l'actionnaire unique de la Société Absorbée. Vis-à-vis des tiers, la Fusion n'aura d'effet qu'après la publication des procès-verbaux de ces assemblées au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La date à partir de laquelle les opérations de la Société Absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante sera la le 1 ^{er} décembre 2010.

- **5. Droits des actionnaires ayant des droits spéciaux et des porteurs de titres autres que des actions.** Les Sociétés Fusionnantes n'ont pas émis d'actions comportant des droits spéciaux, ni des titres autres que des actions.
- 6. Avantages particuliers attribués aux membres des organes de gestion et aux commissaires des sociétés qui fusionnent ainsi qu'à l'expert au sens de l'article 266 de la Loi. Aucun avantage particulier n'est attribué aux membres des organes de gestion et de contrôle des sociétés qui fusionnent. L'intervention d'un expert au sens de l'article 266 de la loi n'est pas requise dans le cadre d'une fusion simplifié par application des articles 278 et suivants de la Loi.
 - 7. Documentation. Les documents suivants sont disponibles au siège social pour prise de connaissance par tout associé:
 - Projet Commun de Fusion;
- Comptes annuels et rapports de gestion des trois derniers exercices ainsi qu'un état comptable arrêté au 31 octobre 2010 de la Société Absorbée;
- Comptes annuels et rapports de gestion des trois derniers exercices ainsi qu'un état comptable arrêté au 31 octobre 2010 de la Société Absorbante.



Une copie intégrale ou partielle des documents sera délivrée à tout actionnaire sur simple demande et sans frais.

Tous les documents sociaux, dossiers et procès-verbaux de la Société Absorbée seront, après la Date d'Effet, conservés au siège social de la Société Absorbante pour la durée prévue par la Loi.

8. Dissolution de la société absorbée. La Fusion entraîne de plein droit que la Société Absorbée cessera d'exister.

Le notaire soussigné certifie l'existence et la légalité du Projet Commun de Fusion et de tous les actes, documents, et formalités incombant aux Sociétés Fusionnantes conformément à l'article 271 (2) de la Loi.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à 1.100,- EUR.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: Romain BONTEMPS, Daniel GILLARD, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 17 novembre 2010. Relation GRE/2010/3879. Reçu douze euros. 12,00 EUR

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 novembre 2010.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2010152808/99.

(100175391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Multi Star Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 111.046.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Signatures.

Référence de publication: 2010138606/10.

(100158769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

Myorigo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 92.777.

Le contrat de domiciliation conclu entre la société MYORIGO S, à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 92.777 et CENTRALIS S.A., société anonyme ayant son siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.474, a été dénoncé avec effet au 18 octobre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010138607/12.

(100158767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

Provibe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3327 Crauthem, Zone Industrielle Am Bruch. R.C.S. Luxembourg B 95.903.

Oval S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3327 Crauthem, rue de Hellange.

R.C.S. Luxembourg B 107.778.

L'an deux mille dix, le seize novembre,

Par devant nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1.a.- Monsieur Romain BONTEMPS, demeurant professionnellement à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy, et



1.b.- Monsieur Daniel GILLARD, demeurant professionnellement à L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser,

agissant en leurs qualités de mandataires ad hoc pour le compte du conseil d'administration de Oval S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.778, ayant son siège social à L-3327 Crauthem, Z.I. «Im Bruch». Rue de Hellange, (ci-après la «Société Absorbante»), constituée suivant un acte de Maître Jean SECKLER, notaire, résidant à Junglinster, en date du 25 avril 2005, publié au Mémorial C numéro 958 du 29 septembre 2005, et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés,

en vertu des pouvoirs qui leur ont été conférés par décision du conseil d'administration de la Société Absorbante en date du 15 novembre 2010.

- 1.a.- Monsieur Marc STREIBEL, demeurant professionnellement à L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser, et
- 1.b.- Monsieur Daniel GILLARD, demeurant professionnellement à L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser,

agissant en leurs qualités de mandataires ad hoc pour le compte du conseil d'administration de Provibe S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95.903, ayant son siège social à L-3327 Crauthem, Z.I. «Im Bruch», (ci-après la «Société Absorbée»), constituée suivant un acte de Maître Jean SECKLER, notaire, résidant à Junglinster, en date du 15 septembre 2003, publié au Mémorial C numéro 1091 du 21 octobre 2003, et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés,

en vertu des pouvoirs qui leur ont été conférés par décision du conseil d'administration de la Société Absorbée en date du 15 novembre 2010.

Les extraits des décisions desdits conseils d'administration, après avoir été signés ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte.

Les comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter le projet commun de fusion suivant:

PROJET COMMUN DE FUSION

Le conseil d'administration de la Société Absorbée et le conseil d'administration de la Société Absorbante ont établi conformément aux articles 261 et suivants de la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, (la «Loi»), le projet de fusion suivant (le «Projet Commun de Fusion»):

Il est proposé une fusion par absorption de la Société Absorbée par la Société Absorbante (ensemble les «Sociétés Fusionnantes») moyennant transfert de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée, par suite d'une dissolution sans liquidation, à la Société Absorbante conformément aux articles 278 et suivants de la Loi (la «Fusion»).

Ce Projet Commun de Fusion sera publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg au moins un mois avant la réalisation de la Fusion.

1. Forme, Dénomination et siège social des sociétés qui fusionnent.

- Société Absorbante: Oval S.A.

Société anonyme de droit luxembourgeois, au capital de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en cent (100) actions de valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.778, et ayant son siège social à L-3327 Crauthem, Z.I. «Im Bruch» Rue de Hellange.

- Société Absorbée: Provibe S.A.

Société anonyme de droit luxembourgeois, au capital de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en mille (1.000) actions de trente et un euros (EUR 31,-) chacune, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95.903, et ayant son siège social à L-3327 Crauthem, Z.I. «Im Bruch».

- 2. Rapport d'échange, Soulte. Sous condition qu'au moment de la Fusion la Société Absorbante détient cent pourcent (100%) des actions de la Société Absorbée, les allégements prévus à l'article 278 de la Loi seront d'application. L'absorption se fera en ce cas sans émission d'actions nouvelles, ni paiement de soulte.
- **3. Actifs et Passifs apportés.** En conséquence de la Fusion, la Société Absorbée, suivant sa dissolution sans liquidation, transmet tous ses actifs et son passif à la Société Absorbante.
- **4. Date de prise d'effet et condition de prise d'effet.** La Fusion prendra effet entre les parties lorsque seront intervenues les décisions concordantes des assemblées générales de la Société Absorbée et la Société Absorbante approuvant la Fusion (la «Date d'Effet»), dont la tenue est programmée dans un délai de 4 à 8 semaines après la publication du présent Projet Commun de Fusion.

La Fusion telle que proposée est subordonnée à la condition suspensive que, préalablement à la Date d'Effet, l'acquisition de toutes les actions de la Société Absorbée par la Société Absorbante ait été réalisée et que la Société Absorbante soit ainsi devenue l'actionnaire unique de la Société Absorbée. Vis-à-vis des tiers, la Fusion n'aura d'effet qu'après la publication des procès-verbaux de ces assemblées au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La date à partir de laquelle les opérations de la Société Absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante sera le 1 ^{er} décembre 2010.

5. Droits des actionnaires ayant des droits spéciaux et des porteurs de titres autres que des actions. Les Sociétés Fusionnantes n'ont pas émis d'actions comportant des droits spéciaux, ni des titres autres que des actions.



- 6. Avantages particuliers attribués aux membres des organes de gestion et Aux commissaires des sociétés qui fusionnent ainsi qu'à l'expert au sens de l'article 266 de la Loi. Aucun avantage particulier n'est attribué aux membres des organes de gestion et de contrôle des sociétés qui fusionnent. L'intervention d'un expert au sens de l'article 266 de la loi n'est pas requise dans le cadre d'une fusion simplifié par application des articles 278 et suivants de la Loi.
 - 7. Documentation. Les documents suivants sont disponibles au siège social pour prise de connaissance par tout associé:
 - Projet Commun de Fusion;
- Comptes annuels et rapports de gestion des trois derniers exercices ainsi qu'un état comptable arrêté au 31 octobre 2010 de la Société Absorbée;
- Comptes annuels et rapports de gestion des trois derniers exercices ainsi qu'un état comptable arrêté au 31 octobre 2010 de la Société Absorbante.

Une copie intégrale ou partielle des documents sera délivrée à tout actionnaire sur simple demande et sans fiais.

Tous les documents sociaux, dossiers et procès-verbaux de la Société Absorbée seront, après la Date d'Effet, conservés au siège social de la Société Absorbante pour la durée prévue par la Loi.

8. Dissolution de la société absorbée. La Fusion entraîne de plein droit que la Société Absorbée cessera d'exister.

Le notaire soussigné certifie l'existence et la légalité du Projet Commun de Fusion et de tous les actes, documents, et formalités incombant aux Sociétés Fusionnantes conformément à l'article 271 (2) de la Loi.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à 1.100,- EUR.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel,- état et demeure, ils ont signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: Romain BONTEMPS, Daniel GILLARD, Marc STREIBEL, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 17 novembre 2010. Relation GRE/2010/3880. Reçu douze euros. 12,00 EUR

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 novembre 2010.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2010152809/98.

(100175400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Makima Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 154.488.

EXTRAIT

L'Actionnaire Unique décide de prendre acte et d'accepter la démission de Monsieur Urs WEHINGER de ses fonctions d'administrateur de catégorie A, avec effet au 15 octobre 2010.

L'Actionnaire Unique décide de nommer, avec effet au 15 octobre 2010, Monsieur Christian MASSA, dirigeant de sociétés, né à Cannes (France), le 24 juin 1954, demeurant à F-06400 Cannes, 16, boulevard des Pins, Villa Palmiroc, en tant que nouvel administrateur de catégorie A, en remplacement de l'administrateur démissionnaire.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2015.

Pour extrait conforme.

Référence de publication: 2010138609/15.

(100159097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

Marroni Finances Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 21.180.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 19 octobre 2010. Pour copie conforme Pour la société Maître Carlo WERSANDT Notaire

Référence de publication: 2010138611/14.

(100159149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

Vortex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy. R.C.S. Luxembourg B 100.789.

Oval S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3327 Crauthem, rue de Hellange. R.C.S. Luxembourg B 107.778.

L'an deux mille dix, le seize novembre,

Par devant nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

- 1.a.- Monsieur Romain BONTEMPS, demeurant professionnellement à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy, et
- 1.b.- Monsieur Daniel GILLARD, demeurant professionnellement à L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser,

agissant en leurs qualités de mandataires ad hoc pour le compte du conseil d'administration de Oval S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.778, ayant son siège social à L-3327 Crauthem, Z.I. «Im Bruch», Rue de Hellange, (ci-après la «Société Absorbante»), constituée suivant un acte de Maître Jean SECKLER, notaire, résidant à Junglinster, en date du 25 avril 2005, publié au Mémorial C numéro 958 du 29 septembre 2005, et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés,

en vertu des pouvoirs qui leur ont été conférés par décision du conseil d'administration de la Société Absorbante en date du 15 novembre 2010.

- 2.a.- Monsieur Romain BONTEMPS, demeurant professionnellement à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy, et
- 2.b.- Monsieur Daniel GILLARD, demeurant professionnellement à L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser,

agissant en leurs qualités de mandataires ad hoc pour le compte du conseil d'administration de Vortex S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100.789, ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy (ci-après la «Société Absorbée»), constituée suivant un acte de Maître Jean SECKLER, notaire, résidant à Junglinster, en date du 3 mai 2004, publié au Mémorial C numéro 727 du 14 juillet 2004, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 24 février 2005 et publié au Mémorial C numéro 737 le 25 juillet 2005,

en vertu des pouvoirs qui leur ont été conférés par décision du conseil d'administration de la Société Absorbée en date du 15 novembre 2010.

Les extraits des décisions desdits conseils d'administration, après avoir été signés ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte.

Les comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter le projet commun de fusion suivant:

PROJET COMMUN DE FUSION

Le conseil d'administration de la Société Absorbée et le conseil d'administration de la Société Absorbante ont établi conformément aux articles 261 et suivants de la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, (la «Loi»), le projet de fusion suivant (le «Projet Commun de Fusion»):

Il est proposé une fusion par absorption de la Société Absorbée par la Société Absorbante (ensemble les «Sociétés Fusionnantes») moyennant transfert de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée, par suite d'une dissolution sans liquidation, à la Société Absorbante conformément aux articles 278 et suivants de la Loi (la «Fusion»).

Ce Projet Commun de Fusion sera publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg au moins un mois avant la réalisation de la Fusion.

1. Forme, Dénomination et siège social des sociétés qui fusionnent.

- Société Absorbante: Oval S.A.

Société anonyme de droit luxembourgeois, au capital de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en cent (100) actions de valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.778, et ayant son siège social à L-3327 Crauthem, Z.I. «Im Bruch», Rue de Hellange.



- Société Absorbée: Vortex S.A.

Société anonyme de droit luxembourgeois, au capital de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en mille cinq cents (1.500) actions sans désignation de valeur nominale, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100.789, et ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

- 2. Rapport d'échange, Soulte. Sous condition qu'au moment de la Fusion la Société Absorbante détient cent pourcent (100%) des actions de la Société Absorbée, les allégements prévus à l'article 278 de la Loi seront d'application. L'absorption se fera en ce cas sans émission d'actions nouvelles, ni paiement de soulte.
- **3. Actifs et Passifs apportés.** En conséquence de la Fusion, la Société Absorbée, suivant sa dissolution sans liquidation, transmet tous ses actifs et son passif à la Société Absorbante.
- **4. Date de prise d'effet et condition de prise d'effet.** La Fusion prendra effet entre les parties lorsque seront intervenues les décisions concordantes des assemblées générales de la Société Absorbée et la Société Absorbante approuvant la Fusion (la «Date d'Effet»), dont la tenue est programmée dans un délai de 4 à 8 semaines après la publication du présent Projet Commun de Fusion.

La Fusion telle que proposée est subordonnée à la condition suspensive que, " préalablement à la Date d'Effet, l'acquisition de toutes les actions de la Société Absorbée par la Société Absorbante ait été réalisée et que la Société Absorbante soit ainsi devenue l'actionnaire unique de la Société Absorbée. Vis-à-vis des tiers, la Fusion n'aura d'effet qu'après la publication des procès-verbaux de ces assemblées au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La date à partir de laquelle les opérations de la Société Absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante sera le 1 er décembre 2010.

- **5. Droits des actionnaires ayant des droits spéciaux et des porteurs de titres autres que des actions.** Les Sociétés Fusionnantes n'ont pas émis d'actions comportant des droits spéciaux, ni des titres autres que des actions.
- 6. Avantages particuliers attribués aux membres des organes de gestion et Aux commissaires des sociétés qui fusionnent ainsi qu'à l'expert au sens de l'article 266 de la Loi. Aucun avantage particulier n'est attribué aux membres des organes de gestion et de contrôle des sociétés qui fusionnent. L'intervention d'un expert au sens de l'article 266 de la loi n'est pas requise dans le cadre d'une fusion simplifié par application des articles 278 et suivants de la Loi.
 - 7. Documentation. Les documents suivants sont disponibles au siège social pour prise de connaissance par tout associé:
 - Projet Commun de Fusion;
- Comptes annuels et rapports de gestion des trois derniers exercices ainsi qu'un état comptable arrêté au 31 octobre 2010 de la Société Absorbée;
- Comptes annuels et rapports de gestion des trois derniers exercices ainsi qu'un état comptable arrêté au 31 octobre 2010 de la Société Absorbante.

Une copie intégrale ou partielle des documents sera délivrée à tout actionnaire sur simple demande et sans frais.

Tous les documents sociaux, dossiers et procès-verbaux de la Société Absorbée seront, après la Date d'Effet, conservés au siège social de la Société Absorbante pour la durée prévue par la Loi.

8. Dissolution de la société absorbée. La Fusion entraîne de plein droit que la Société Absorbée cessera d'exister.

Le notaire soussigné certifie l'existence et la légalité du Projet Commun de Fusion et de tous les actes, documents, et formalités incombant aux Sociétés Fusionnantes conformément à l'article 271 (2) de la Loi.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à 1.100,- EUR.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: Romain BONTEMPS, Daniel GILLARD, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 17 novembre 2010. Relation GRE/2010/3881. Reçu douze euros. 12,00 EUR

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 novembre 2010.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2010152810/99.

(100175418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.



Mas.Mar.Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 63.298.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration de la société tenue en date du 13 août 2010

Première Résolution

Monsieur Alain PEIGNEUX a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet au 13 août 2010. En date du 13 août 2010, les administrateurs restants ont décidé de coopter Monsieur Ronald CHAMIELEC, né le 22 novembre 1971 à Mont-Saint-Martin (France), ayant son adresse professionnelle au 67 rue Ermesinde L-1469 Luxembourg, comme administrateur en remplacement de l'administrateur ayant démissionné.

Cette cooptation sera soumise aux actionnaires de la Société lors de la prochaine assemblée générale annuelle.

Pour extrait Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2010138612/17.

(100158324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

Melucta Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 149.989.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration de la société tenue en date du 13 août 2010

Première Résolution

Monsieur Alain PEIGNEUX a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet au 13 août 2010. En date du 13 août 2010, les administrateurs restants ont décidé de coopter Monsieur Ronald CHAMIELEC, né le 22 novembre 1971 à Mont-Saint-Martin (France), ayant son adresse professionnelle au 67 rue Ermesinde L-1469 Luxembourg, comme administrateur en remplacement de l'administrateur ayant démissionné.

Cette cooptation sera soumise aux actionnaires de la Société lors de la prochaine assemblée générale annuelle.

Pour extrait Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2010138613/17.

(100158280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

Eurocity 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy. R.C.S. Luxembourg B 81.443.

Opalus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy. R.C.S. Luxembourg B 132.797.

L'an deux mille dix, le seize novembre,

Par devant nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

- 1.a.- Monsieur Romain BONTEMPS, demeurant professionnellement à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy, et
- 1.b.- Monsieur Daniel GILLARD, demeurant professionnellement à L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser,

agissant en leurs qualités de mandataires ad hoc pour le compte du conseil d'administration de Opalus S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.797, ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy (ci-après la «Société Absorbante»), constituée suivant un acte de Maître Jean SECKLER, notaire, résidant à Junglinster, en date du 17 octobre 2007, publié au Mémorial C numéro 2652 du 20 novembre 2007, et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés,

en vertu des pouvoirs qui leur ont été conférés par décision du conseil d'administration de la Société Absorbante en date du 15 novembre 2010.



- 2.a.- Monsieur Romain BONTEMPS, demeurant professionnellement à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy, et
- 2.b.- Monsieur Daniel GILLARD, demeurant professionnellement à L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser,

agissant en leurs qualités de mandataires ad hoc pour le compte du conseil d'administration de Eurocity 2 S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 81.443, ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy (ci-après la «Société Absorbée»), constituée suivant un acte de Maître Jean SECKLER, notaire, résidant à Junglinster, en date du 29 mars 2001, publié au Mémorial C numéro 953 du 2 novembre 2001, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 1 er mars 2005 et publié au Mémorial C numéro 740 le 26 juillet 2005,

en vertu des pouvoirs qui leur ont été conférés par décision du conseil d'administration de la Société Absorbée en date du 15 novembre 2010.

Les extraits des décisions desdits conseils d'administration, après avoir été signés ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte.

Les comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter le projet commun de fusion suivant:

PROJET COMMUN DE FUSION

Le conseil d'administration de la Société Absorbée et le conseil d'administration de la Société Absorbante ont établi conformément aux articles 261 et suivants de la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, (la «Loi»), le projet de fusion suivant (le «Projet Commun de Fusion»):

Il est proposé une fusion par absorption de la Société Absorbée par la Société Absorbante (ensemble les «Sociétés Fusionnantes») moyennant transfert de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée, par suite d'une dissolution sans liquidation, à la Société Absorbante conformément aux articles 278 et suivants de la Loi (la «Fusion»).

Ce Projet Commun de Fusion sera publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg au moins un mois avant la réalisation de la Fusion.

1. Forme, Dénomination et siège social des sociétés qui fusionnent.

- Société Absorbante: Opalus S.A.

Société anonyme de droit luxembourgeois, au capital de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en cinquante (50) actions de catégorie B de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.797, et ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

- Société Absorbée: Eurocity 2 S.A.

Société anonyme de droit luxembourgeois, au capital de trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (EUR 30.986,69), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 81.443, et ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

- 2. Rapport d'échange, soulte. Sous condition qu'au moment de la Fusion la Société Absorbante détient cent pourcent (100%) des actions de la Société Absorbée, les allégements prévus à l'article 278 de la Loi seront d'application. L'absorption se fera en ce cas sans émission d'actions nouvelles, ni paiement de soulte.
- **3. Actifs et Passifs apportés.** En conséquence de la Fusion, la Société Absorbée, suivant sa dissolution sans liquidation, transmet tous ses actifs et son passif à la Société Absorbante.
- **4. Date de prise d'effet et condition de prise d'effet.** La Fusion prendra effet entre les parties lorsque seront intervenues les décisions concordantes des assemblées générales de la Société Absorbée et la Société Absorbante approuvant la Fusion (la «Date d'Effet»), dont la tenue est programmée dans un délai de 4 à 8 semaines après la publication du présent Projet Commun de Fusion.

La Fusion telle que proposée est subordonnée à la condition suspensive que, préalablement à la Date d'Effet, l'acquisition de toutes les actions de la Société Absorbée par la Société Absorbante ait été réalisée et que la Société Absorbante soit ainsi devenue l'actionnaire unique de la Société Absorbée. Vis-à-vis des tiers, la Fusion n'aura d'effet qu'après la publication des procès-verbaux de ces assemblées au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La date à partir de laquelle les opérations de la Société Absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante sera le 1 ^{er} décembre 2010.

- **5. Droits des actionnaires ayant des droits spéciaux et des porteurs de titres autres que des actions.** Les Sociétés Fusionnantes n'ont pas émis d'actions comportant des droits spéciaux, ni des titres autres que des actions.
- 6. Avantages particuliers attribués aux membres des organes de gestion et aux commissaires des sociétés qui fusionnent ainsi qu'à l'expert au sens de l'article 266 de la Loi. Aucun avantage particulier n'est attribué aux membres des organes de gestion et de contrôle des sociétés qui fusionnent. L'intervention d'un expert au sens de l'article 266 de la loi n'est pas requise dans le cadre d'une fusion simplifié par application des articles 278 et suivants de la Loi.



- 7. Documentation. Les documents suivants sont disponibles au siège social pour prise de connaissance par tout associé:
- Projet Commun de Fusion;
- Comptes annuels et rapports de gestion des trois derniers exercices ainsi qu'un état comptable arrêté au 31 octobre 2010 de la Société Absorbée;
- Comptes annuels et rapports de gestion des trois derniers exercices ainsi qu'un état comptable arrêté au 31 octobre 2010 de la Société Absorbante.

Une copie intégrale ou partielle des documents sera délivrée à tout actionnaire sur simple demande et sans frais.

Tous les documents sociaux, dossiers et procès-verbaux de la Société Absorbée seront, après la Date d'Effet, conservés au siège social de la Société Absorbante pour la durée prévue par la Loi.

8. Dissolution de la société absorbée. La Fusion entraîne de plein droit que la Société Absorbée cessera d'exister.

Le notaire soussigné certifie l'existence et la légalité du Projet Commun de Fusion et de tous les actes, documents, et formalités incombant aux Sociétés Fusionnantes conformément à l'article 271 (2) de la Loi.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à 1.100,- EUR.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: Romain BONTEMPS, Daniel GILLARD, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 17 novembre 2010. Relation GRE/2010/3882. Reçu douze euros. 12,00 EUR

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 novembre 2010.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2010152807/100.

(100175460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Metroland, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 146.828.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un gérant

Référence de publication: 2010138615/12.

(100158303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

Minos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 106.551.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MINOS S.A.

Société Anonyme

Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010138616/13.

(100158273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.



Pavillon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy. R.C.S. Luxembourg B 90.511.

West One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy. R.C.S. Luxembourg B 118.511.

L'an deux mille dix, le seize novembre.

Par devant nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

- 1.a.- Monsieur Romain BONTEMPS, demeurant professionnellement à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy, et
- 1.b.- Monsieur Daniel GILLARD, demeurant professionnellement à L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser,

agissant en leurs qualités de mandataires ad hoc pour le compte du conseil d'administration de West One S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.511, ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy (ci-après la «Société Absorbante»), constituée suivant un acte de Maître Jean SECKLER, notaire, résidant à Junglinster, en date du 14 juillet 2006, publié au Mémorial C numéro 1935 du 13 octobre 2006, et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés,

en vertu des pouvoirs qui leur ont été conférés par décision du conseil d'administration de la Société Absorbante en date du 15 novembre 2010.

2.- Monsieur Romain BONTEMPS, administrateur, demeurant professionnellement à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy,

agissant en sa qualité de mandatane ad hoc pour le compte du conseil d'administration de Pavillon S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.511, ayant son siège au 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg (ci-après la «Société Absorbée»), constituée suivant un acte de Maître Jean SECKLER, notaire, résidant à Junglinster, en date du 20 décembre 2002, publié au Mémorial C numéro 125 du 7 février 2003, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 25 février 2005 et publié au Mémorial C numéro 737 le 25 juillet 2005,

en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par décision du conseil d'administration de la Société Absorbée en date du 15 novembre 2010.

Les extraits des décisions desdits conseils d'administration, après avoir été signés ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte.

Les comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter le projet commun de fusion suivant:

PROJET COMMUN DE FUSION

Le conseil d'administration de la Société Absorbée et le conseil d'administration de la Société Absorbante ont établi conformément aux articles 261 et suivants de la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, (la «Loi»), le projet de fusion suivant (le «Projet Commun de Fusion»):

Il est proposé une fusion par absorption de la Société Absorbée par la Société Absorbante (ensemble les «Sociétés Fusionnantes») moyennant transfert de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée, par suite d'une dissolution sans liquidation, à la Société Absorbante conformément aux articles 278 et suivants de la Loi (la «Fusion»).

Ce Projet Commun de Fusion sera publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg au moins un mois avant la réalisation de la Fusion.

1. Forme, Dénomination et siège social des sociétés qui fusionnent.

- Société Absorbante: West One S.A.

Société anonyme de droit luxembourgeois, au capital de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en cinquante (50) actions de catégorie B, de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.511, et ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

- Société Absorbée: Pavillon S.A.

Société anonyme de droit luxembourgeois, au capital de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (100,- EUR) chacune, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.511, et ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

2. Rapport d'échange, soulte. Sous condition qu'au moment de la Fusion la Société Absorbante détient cent pourcent (100%) des actions de la Société Absorbée, les allégements prévus à l'article 278 de la Loi seront d'application. L'absorption se fera en ce cas sans émission d'actions nouvelles, ni paiement de soulte.



- **3. Actifs et Passifs apportés.** En conséquence de la Fusion, la Société Absorbée, suivant sa dissolution sans liquidation, transmet tous ses actifs et son passif à la Société Absorbante.
- **4. Date de prise d'effet et condition de prise d'effet.** La Fusion prendra effet entre les parties lorsque seront intervenues les décisions concordantes des assemblées générales de la Société Absorbée et la Société Absorbante approuvant la Fusion (la «Date d'Effet»), dont la tenue est programmée dans un délai de 4 à 8 semaines après la publication du présent Projet Commun de Fusion.

La Fusion telle que proposée est subordonnée à la condition suspensive que, préalablement à la Date d'Effet, l'acquisition de toutes les actions de la Société Absorbée par la Société Absorbante ait été réalisée et que la Société Absorbante soit ainsi devenue l'actionnaire unique de la Société Absorbée. Vis-à-vis des tiers, la Fusion n'aura d'effet qu'après la publication des procès-verbaux de ces assemblées au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La date à partir de laquelle les opérations de la Société Absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante sera le 1 er décembre 2010.

- **5. Droits des actionnaires ayant des droits spéciaux et des porteurs de titres autres que des actions.** Les Sociétés Fusionnantes n'ont pas émis d'actions comportant des droits spéciaux, ni des titres autres que des actions.
- 6. Avantages particuliers attribués aux membres des organes de gestion et aux commissaires des sociétés qui fusionnent ainsi qu'à l'expert au sens de l'article 266 de la Loi. Aucun avantage particulier n'est attribué aux membres des organes de gestion et de contrôle des sociétés qui fusionnent. L'intervention d'un expert au sens de l'article 266 de la loi n'est pas requise dans le cadre d'une fusion simplifié par application des articles 278 et suivants de la Loi.
 - 7. Documentation. Les documents suivants sont disponibles au siège social pour prise de connaissance par tout associé:
 - Projet Commun de Fusion;
- Comptes annuels et rapports de gestion des trois derniers exercices ainsi qu'un état comptable arrêté au 31 octobre 2010 de la Société Absorbée;
- Comptes annuels et rapports de gestion des trois derniers exercices ainsi qu'un état comptable arrêté au 31 octobre 2010 de la Société Absorbante.

Une copie intégrale ou partielle des documents sera délivrée à tout actionnaire sur simple demande et sans frais.

Tous les documents sociaux, dossiers et procès-verbaux de la Société Absorbée seront, après la Date d'Effet, conservés au siège social de la Société Absorbante pour la durée prévue par la Loi.

8. Dissolution de la société absorbée. La Fusion entraîne de plein droit que la Société Absorbée cessera d'exister.

Le notaire soussigné certifie l'existence et la légalité du Projet Commun de Fusion et de tous les actes, documents, et formalités incombant aux Sociétés Fusionnantes conformément à l'article 271 (2) de la Loi.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à 1.100,- EUR.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: Romain BONTEMPS, Daniel GILLARD, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 17 novembre 2010. Relation GRE/2010/3883. Reçu douze euros. 12,00 EUR

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 novembre 2010.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2010152815/100.

(100175467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Nacho S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 134.495.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration de la société tenue en date du 13 août 2010

Première Résolution

Monsieur Alain PEIGNEUX a démissionné de ses fonctions d'administrateur de catégorie B de la Société avec effet au 13 août 2010.



En date du 13 août 2010, les administrateurs restants ont décidé de coopter Monsieur Ronald CHAMIELEC, né le 22 novembre 1971 à Mont-Saint-Martin (France), ayant son adresse professionnelle au 67 rue Ermesinde L-1469 Luxembourg, comme administrateur de catégorie B en remplacement de l'administrateur ayant démissionné.

Cette cooptation sera soumise aux actionnaires de la Société lors de la prochaine assemblée générale annuelle.

Pour extrait Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2010138618/18.

(100158315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

Newtown Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 32.679.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration de la société tenue en date du 13 août 2010

Première Résolution

Monsieur Alain PEIGNEUX a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet au 13 août 2010. En date du 13 août 2010, les administrateurs restants ont décidé de coopter Monsieur Ronald CHAMIELEC, né le 22 novembre 1971 à Mont-Saint-Martin (France), ayant son adresse professionnelle au 67 rue Ermesinde L-1469 Luxembourg, comme administrateur en remplacement de l'administrateur ayant démissionné.

Cette cooptation sera soumise aux actionnaires de la Société lors de la prochaine assemblée générale annuelle.

Pour extrait Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2010138621/17.

(100158325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

Opalus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy. R.C.S. Luxembourg B 132.797.

Olos Fund S.C.A., SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 150.333.

L'an deux mille dix, le seize novembre,

Par devant nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

- 1.a.- Monsieur Romain BONTEMPS, demeurant professionnellement à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy, et
- 1.b.- Monsieur Marc STREIBEL, demeurant professionnellement à L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser,

agissant en leurs qualités de mandataires ad hoc pour le compte du conseil d'administration de Olos Management S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au Registre du Commerce de Luxembourg sous le numéro B 150.333, et ayant son siège social à L-2370 Howald (Hesperange), 1, rue Peternelchen, Grand-Duché de Luxembourg, (l'«Associé Gérant»), en vertu des pouvoirs qui leur ont été conférés par décision de l'Associé Gérant de la Société Absorbante (telle que définie ci-dessous) en date du 16 novembre 2010.

L'Associé Gérant agit pour le compte du Compartiment de Fusion (tel que défini ci-dessous) de Olos Fund S.C.A., SICAV-FIS, une société en commandite par actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé soumis à la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.333, et ayant son siège social à L-2370 Howald (Hesperange), 1, rue Peternelchen, Grand-Duché de Luxembourg (ci-après la «Société Absorbante») et constituée sous la dénomination Lynx Investment Fund S.C.A., SICAV-FIS, suivant un acte de Maître Jean SECKLER, notaire, résidant à Junglinster, en date du 16 décembre 2009, publié au Mémorial C numéro 145 du 25 janvier 2010. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Jean SECKLER, notaire, résidant à Junglinster, en date du 25 mars 2010, publié au Mémorial C numéro 1076 du 21 mai 2010, en adoptant sa dénomination actuelle.



L'extrait de la décision de l'Associé Gérant de la Société Absorbante, après avoir été signé ne varietur par le représentant de la Société Absorbante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte.

- 2.a.- Monsieur Romain BONTEMPS, demeurant professionnellement à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy, et
- 2.b.- Monsieur Daniel GILLARD, demeurant professionnellement à L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser,

agissant en leurs qualités de mandataires ad hoc pour le compte du conseil d'administration de Opalus S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.797, ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy (ci-après la «Société Absorbée»), constituée suivant un acte de Maître Jean SECKLER, notaire, résidant à Junglinster, en date du 17 octobre 2007, publié au Mémorial C numéro 2652 du 20 novembre 2007, et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés,

en vertu des pouvoirs qui leur ont été conférés par décision du conseil d'administration de la Société Absorbée en date du 15 novembre 2010.

L'extrait de la décision du conseil d'administration de la Société Absorbée, après avoir été signé ne varietur par le représentant de la Société Absorbée et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte.

Les comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter le projet commun de fusion suivant:

PROJET COMMUN DE FUSION

Le conseil d'administration de la Société Absorbée et l'Associé Gérant de la Société Absorbante ont établi conformément aux articles 261 et suivants de la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, (la «Loi»), le projet de fusion suivant (le «Projet Commun de Fusion»):

Il est proposé une fusion par absorption de la Société Absorbée par la Société Absorbante (ensemble les «Sociétés Fusionnantes») moyennant transfert de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée, par suite d'une dissolution sans liquidation, à un compartiment temporaire (pour les besoins de ce Projet Commun de Fusion, le «Compartiment de Fusion») créé a cet effet au sein de la Société Absorbante conformément aux articles 278 et suivants de la Loi (la «Fusion»).

Ce Projet Commun de Fusion sera publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg, au moins un mois avant la réalisation de la Fusion.

1. Forme, dénomination et siège social des sociétés qui fusionnent.

- Société Absorbante: Olos Fund S.C.A., SICAV-FIS (Compartiment de Fusion)

Société en commandite par actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.333, et ayant son siège social à L-2370 Howald (Hesperange), 1, rue Peternelchen,

Le capital social de la Société Absorbante correspond à tout moment à la valeur nette d'inventaire totale de ses Compartiments (telle que définis ci-dessous) déterminée selon les règles du mémorandum de placement privé et les statuts de la Société Absorbante. Le capital social de la Société Absorbante est représenté par des actions sans mention de valeur nominale. Les variations du capital social seront effectuées sans publication officielle, ni enregistrement auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg conformément aux règles applicables aux sociétés d'investissement à capital variable. Le capital souscrit de la Société Absorbante et les primes d'émission, le cas échéant, ne peuvent pas être inférieurs à un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000,-), minimum qui doit être atteint dans un délai de douze (12) mois à compter de l'enregistrement de la Société Absorbante sur la liste officielle des Fonds d'Investissement Spécialisés.

La Société Absorbante est constituée sous la forme d'une société à compartiments multiples, c'est-à-dire composée de différents compartiments (les «Compartiments») constituant chacun un panier d'actifs distincts (investis conformément à la politique d'investissement du Compartiment concerné telle que décrite dans le supplément au mémorandum de placement privé y relatif) et des passifs y afférents. Les éléments de patrimoine repris dans le cadre de la présente Fusion par le Compartiment de Fusion et adaptés à ou réunissant les critères d'investissement et de stratégie de plusieurs Compartiments, peuvent être attribuées, après la Date d'Effet, à un ou plusieurs Compartiments à la discrétion de l'Associé Gérant qui agira dans le meilleur intérêt de la Société Absorbante et de ses actionnaires.

Dans le cadre des relations avec les créanciers, chaque Compartiment est traité comme une seule entité séparée. Les actifs d'un Compartiment répondent exclusivement des dettes, engagements et obligations attribuables au Compartiment concerné conformément au mémorandum de placement privé. À cet égard, si la Société Absorbante encourt un engagement afférent à un Compartiment particulier, le recours des créanciers se rapportant à cet engagement sera limité exclusivement aux actifs du Compartiment concerné.

Actuellement la Société comporte sept Compartiments, à savoir

- le Compartiment 1 Résidentiel;
- le Compartiment 2 Bureaux;
- le Compartiment 3 Commercial;
- le Compartiment 4 Privatif 1;



- le Compartiment 5 Privatif 2;
- le Compartiment 6 Mixte; et
- le Compartiment de Fusion («Compartiment 7 Temporaire»).
- Société Absorbée: Opalus S.A.

Société anonyme de droit luxembourgeois, au capital de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en cinquante (50) actions de catégorie B de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.797, et ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

- **2. Rapport d'échange, soulte.** Sous condition qu'au moment de la Fusion la Société Absorbante détient cent pourcent (100%) des actions de la Société Absorbée, les allégements prévus à l'article 278 de la Loi seront d'application. L'absorption se fera en ce cas sans émission d'actions nouvelles, ni paiement de soulte.
- 3. Actifs et Passifs apportés. En conséquence de la Fusion, la Société Absorbée, suivant sa dissolution sans liquidation, transmet tous ses actifs et son passif à la Société Absorbante et les actifs et passifs transférés seront alloués au sein de la Société Absorbée exclusivement au Compartiment de Fusion.
- **4. Date de prise d'effet et conditions de prise d'effet.** La Fusion prendra effet entre les parties lorsque seront intervenues les décisions concordantes des assemblées générales de la Société Absorbée et la

Société Absorbante approuvant la Fusion (la «Date d'Effet»), dont la tenue est programmée endéans un délai de 4 à 8 semaines après la publication du présent Projet Commun de Fusion.

La Fusion telle que proposée est subordonnée aux conditions suspensives cumulatives que, préalablement à la Date d'Effet, (i) l'acquisition de toutes les actions de la Société Absorbée par la Société Absorbante ait été réalisée et que la Société Absorbante soit ainsi devenue l'actionnaire unique de la Société Absorbée, et (ii) les opérations de fusion par lesquelles la Société Absorbée absorbe ses propres sociétés filiales soient devenues effectives entre parties.

Vis-à-vis des tiers, la Fusion n'aura d'effet qu'après la publication des procès-verbaux de ces assemblées au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La date à partir de laquelle les opérations de la Société Absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante sera le 1 ^{er} décembre 2010.

- **5. Droits des actionnaires ayant des droits spéciaux et des porteurs de titres autres que des actions.** Les Sociétés Fusionnantes n'ont pas émis d'actions comportant des droits spéciaux, ni des titres autres que des actions.
- 6. Avantages particuliers attribués aux membres des organes de gestion et aux commissaires des sociétés qui fusionnent ainsi qu'à l'expert au sens de l'article 266 de la Loi. Aucun avantage particulier n'est attribué aux membres des organes de gestion et de contrôle des sociétés qui fusionnent. L'intervention d'un expert au sens de l'article 266 de la loi n'est pas requise dans le cadre d'une fusion simplifié par application des articles 278 et suivants de la Loi.
 - 7. Documentation. Les documents suivants sont disponibles au siège social pour prise de connaissance par tout associé:
 - Projet Commun de Fusion;
- Comptes annuels et rapports de gestion des trois derniers exercices ainsi qu'un état comptable arrêté au 31 octobre 2010 de la Société Absorbée;
- Un état comptable arrêté au 31 octobre 2010 de la Société Absorbante. Une copie intégrale ou partielle des documents sera délivrée à tout actionnaire sur simple demande et sans fiais.

Tous les documents sociaux, dossiers et procès-verbaux de la Société Absorbée seront, après la Date d'Effet, conservés au siège social de la Société Absorbante pour la durée prévue par la Loi.

8. Dissolution de la Société Absorbée. La Fusion entraîne de plein droit que la Société Absorbée cessera d'exister.

Le notaire soussigné certifie l'existence et la légalité du Projet Commun de Fusion et de tous les actes, documents, et formalités incombant aux Sociétés Fusionnantes conformément à l'article 271 (2) de la Loi.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à 1.100.- EUR.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: Romain BONTEMPS, Daniel GILLARD, Marc STREIBEL, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 17 novembre 2010. Relation GRE/2010/3884. Reçu douze euros. 12,00 EUR

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Jean SECKLER.

Junglinster, le 17 novembre 2010.

Référence de publication: 2010152800/142.

(100175470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Optimal Security S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5969 Itzig, 13, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 77.670.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010138625/10.

(100158308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

Hop Lun Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 89.114.

Extrait des résolutions prises par le Conseil de Gérance en date du 5 juillet 2010

Le Conseil de gérance décide de transférer le siège social de la société au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2010138557/11.

(100158988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

HD Invest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 67.699.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 19/10/2010.

Référence de publication: 2010138558/10.

(100158416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

L 1, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 124.114.

Olos Fund S.C.A., SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 150.333.

L'an deux mille dix, le seize novembre.

Par devant nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

- 1.a.- Monsieur Romain BONTEMPS, demeurant professionnellement à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy, et
- 1.b.- Monsieur Marc STREIBEL, demeurant professionnellement à L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser,

agissant en leurs qualités de mandataires ad hoc pour le compte du conseil d'administration de Olos Management S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au Registre du Commerce de Luxembourg sous le numéro B 150.333, et ayant son siège social à L-2370 Howald (Hesperange), 1, rue Peternelchen, Grand-Duché de Luxembourg, (l'«Associé Gérant»), en vertu des pouvoirs qui leur ont été conférés par décision de l'Associé Gérant de la Société Absorbante (telle que définie ci-dessous) en date du 16 novembre 2010.

L'Associé Gérant agit pour le compte du Compartiment de Fusion (tel que défini ci-dessous) de Olos Fund S.C.A., SICAV-FIS, une société en commandite par actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé soumis à la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.333, et ayant son siège social à L-2370 Howald (Hesperange), 1, rue Peternelchen,



Grand-Duché de Luxembourg (ci-après la «Société Absorbante») et constituée sous la dénomination Lynx Investment Fund S.C.A., SICAV-FIS, suivant un acte de Maître Jean SECKLER, notaire, résidant à Junglinster, en date du 16 décembre 2009, publié au Mémorial C numéro 145 du 25 janvier 2010. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Jean SECKLER, notaire, résidant à Junglinster, en date du 25 mars 2010, publié au Mémorial C numéro 1076 du 21 mai 2010, en adoptant sa dénomination actuelle.

L'extrait de la décision de l'Associé Gérant de la Société Absorbante, après avoir été signé ne varietur par le représentant de la Société Absorbante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte.

- 2.a.- Monsieur Romain BONTEMPS, demeurant professionnellement à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy, et
- 2.b.- Monsieur Daniel GILLARD, demeurant professionnellement à L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser,

agissant en leurs qualités de mandataires ad hoc pour le compte du conseil d'administration de L1, une société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.114, ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy (ci-après la «Société Absorbée»), constituée suivant un acte de Maître Jean SECKLER, notaire, résidant à Junglinster, en date du 30 janvier 2007, publié au Mémorial C numéro 582 du 14 avril 2007, et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés,

en vertu des pouvoirs qui leur ont été conférés par décision du conseil d'administration de la Société Absorbée en date du 15 novembre 2010.

L'extrait de la décision du conseil d'administration de la Société Absorbée, après avoir été signé ne varietur par le représentant de la Société Absorbée et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte.

Les comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter le projet commun de fusion suivant:

PROJET COMMUN DE FUSION

Le conseil d'administration de la Société Absorbée et l'Associé Gérant de la Société Absorbante ont établi conformément aux articles 261 et suivants de la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, (la «Loi»), le projet de fusion suivant (le «Projet Commun de Fusion»):

Il est proposé une fusion par absorption de la Société Absorbée par la Société Absorbante (ensemble les «Sociétés Fusionnantes») moyennant transfert de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée, par suite d'une dissolution sans liquidation, à un compartiment temporaire (pour les besoins de ce Projet Commun de Fusion, le «Compartiment de Fusion») créé a cet effet au sein de la Société Absorbante conformément aux articles 278 et suivants de la Loi (la «Fusion»).

Ce Projet Commun de Fusion sera publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg, au moins un mois avant la réalisation de la Fusion.

1. Forme, Dénomination et siège social des sociétés qui fusionnent.

- Société Absorbante: Olos Fund S.C.A., SICAV-FIS (Compartiment de Fusion)

Société en commandite par actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.333, et ayant son siège social à L-2370 Howald (Hesperange), 1, rue Peternelchen.

Le capital social de la Société Absorbante correspond à tout moment à la valeur nette d'inventaire totale de ses Compartiments (telle que définis ci-dessous) déterminée selon les règles du mémorandum de placement privé et les statuts de la Société Absorbante. Le capital social de la Société Absorbante est représenté par des actions sans mention de valeur nominale. Les variations du capital social seront effectuées sans publication officielle, ni enregistrement auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg conformément aux règles applicables aux sociétés d'investissement à capital variable. Le capital souscrit de la Société Absorbante et les primes d'émission, le cas échéant, ne peuvent pas être inférieurs à un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000,-), minimum qui doit être atteint dans un délai de douze (12) mois à compter de l'enregistrement de la Société Absorbante sur la liste officielle des Fonds d'Investissement Spécialisés.

La Société Absorbante est constituée sous la forme d'une société à compartiments multiples, c'est-à-dire composée de différents compartiments (les «Compartiments») constituant chacun un panier d'actifs distincts (investis conformément à la politique d'investissement du Compartiment concerné telle que décrite dans le supplément au mémorandum de placement privé y relatif) et des passifs y afférents. Les éléments de patrimoine repris dans le cadre de la présente Fusion par le Compartiment de Fusion et adaptés à ou réunissant les critères d'investissement et de stratégie de plusieurs Compartiments, peuvent être attribuées, après la Date d'Effet, à un ou plusieurs Compartiments à la discrétion de l'Associé Gérant qui agira dans le meilleur intérêt de la Société Absorbante et de ses actionnaires.

Dans le cadre des relations avec les créanciers, chaque Compartiment est traité comme une seule entité séparée. Les actifs d'un Compartiment répondent exclusivement des dettes, engagements et obligations attribuables au Compartiment concerné conformément au mémorandum de placement privé. A cet égard, si la Société Absorbante encourt un engagement afférent à un Compartiment particulier, le recours des créanciers se rapportant à cet engagement sera limité exclusivement aux actifs du Compartiment concerné. Actuellement la Société comporte sept Compartiments, à savoir

- le Compartiment 1 Résidentiel;



- le Compartiment 2 Bureaux;
- le Compartiment 3 Commercial;
- le Compartiment 4 Privatif 1;
- le Compartiment 5 Privatif 2;
- le Compartiment 6 Mixte; et
- le Compartiment de Fusion («Compartiment 7 Temporaire»).
- Société Absorbée: L 1

Société anonyme de droit luxembourgeois, au capital de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en cinquante (50) actions de catégorie B de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B124.114, et ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

- 2. Rapport d'échange, soulte. Sous condition qu'au moment de la Fusion la Société Absorbante détient cent pourcent (100%) des actions de la Société Absorbée, les allégements prévus à l'article 278 de la Loi seront d'application. L'absorption se fera en ce cas sans émission d'actions nouvelles, ni paiement de soulte.
- 3. Actifs et Passifs apportés. En conséquence de la Fusion, la Société Absorbée, suivant sa dissolution sans liquidation, transmet tous ses actifs et son passif à la Société Absorbante et les actifs et passifs transférés seront alloués au sein de la Société Absorbée exclusivement au Compartiment de Fusion.
- 4. Date de prise d'effet et conditions de prise d'effet. La Fusion prendra effet entre les parties lorsque seront intervenues les décisions concordantes des assemblées générales de la Société Absorbée et la Société Absorbante approuvant la Fusion (la «Date d'Effet»), dont la tenue est programmée endéans un délai de 4 à 8 semaines après la publication du présent Projet Commun de Fusion.

La Fusion telle que proposée est subordonnée aux conditions suspensives cumulatives que, préalablement à la Date d'Effet, (i) l'acquisition de toutes les actions de la Société Absorbée par la Société Absorbante ait été réalisée et que la Société Absorbante soit ainsi devenue l'actionnaire unique de la Société Absorbée, et (ii) les opérations de fusion par lesquelles la Société Absorbée absorbe ses propres sociétés filiales soient devenues effectives entre parties.

Vis-à-vis des tiers, la Fusion n'aura d'effet qu'après la publication des procès-verbaux de ces assemblées au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La date à partir de laquelle les opérations de la Société Absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante sera le 1 er décembre 2010.

- **5. Droits des actionnaires ayant des droits spéciaux et des porteurs de titres autres que des actions.** Les Sociétés Fusionnantes n'ont pas émis d'actions comportant des droits spéciaux, ni des titres autres que des actions.
- 6. Avantages particuliers attribués aux membres des organes de gestion et aux commissaires des sociétés qui fusionnent ainsi qu'à l'expert au sens de l'article 266 de la Loi. Aucun avantage particulier n'est attribué aux membres des organes de gestion et de contrôle des sociétés qui fusionnent. L'intervention d'un expert au sens de l'article 266 de la loi n'est pas requise dans le cadre d'une fusion simplifié par application des articles 278 et suivants de la Loi.
 - 7. Documentation. Les documents suivants sont disponibles au siège social pour prise de connaissance par tout associé:
 - Projet Commun de Fusion;
- Comptes annuels et rapports de gestion des trois derniers exercices ainsi qu'un état comptable arrêté au 31 octobre 2010 de la Société Absorbée;
 - Un état comptable arrêté au 31 octobre 2010 de la Société Absorbante.

Une copie intégrale ou partielle des documents sera délivrée à tout actionnaire sur simple demande et sans frais.

Tous les documents sociaux, dossiers et procès-verbaux de la Société Absorbée seront, après la Date d'Effet, conservés au siège social de la Société Absorbante pour la durée prévue par la Loi.

8. Dissolution de la Société Absorbée. La Fusion entraîne de plein droit que la Société Absorbée cessera d'exister.

Le notaire soussigné certifie l'existence et la légalité du Projet Commun de Fusion et de tous les actes, documents, et formalités incombant aux Sociétés Fusionnantes conformément à l'article 271 (2) de la Loi.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à 1.100,- EUR

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: Romain BONTEMPS, Daniel GILLARD, Marc STREIBEL, Jean SECKLER



Enregistré à Grevenmacher, le 17 novembre 2010. Relation GRE/2010/3885. Reçu douze euros. 12,00 EUR

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 novembre 2010.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2010152801/141.

(100175473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

HMGT Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 75.034.

Par résolutions signées en date du 7 octobre 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- 1. acceptation de la démission de LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA. avec siège social au 9, Rue Schiller, L-2519 Luxembourg de son mandat de gérant B, avec effet au 8 septembre 2010
- 2. nomination de Anne Delord avec adresse professionnelle au 43, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au mandat de gérant avec effet au 8 septembre 2010 et pour une période indéterminée
- 3. transfert du siège social du 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 43, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet au 8 septembre 2010

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Référence de publication: 2010138559/17.

(100158485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

Hopea Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 94.231.

Claudine BOULAIN

Demeurant professionnellement au 207, Route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

Née le 02/06/1971 à Moyeuvre- Grande (France),

démissionne, par la présente, du mandat d'Administrateur de la société anonyme:

HOPEA INVESTMENTS S.A.

ayant son siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 94.231

Date effective: le 8 septembre 2010

Fait à Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Claudine BOULAIN.

Référence de publication: 2010138560/16.

(100158472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

Immo-DE Verband S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2411 Luxembourg, 1-3, rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen.

R.C.S. Luxembourg B 136.158.

Olos Fund S.C.A., SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 150.333.

L'an deux mille dix, le seize novembre.

Par-devant nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- 1.a.- Monsieur Romain BONTEMPS, demeurant professionnellement à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy, et
- 1.b.- Monsieur Marc STREIBEL, demeurant professionnellement à L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser,



agissant en leurs qualités de mandataires ad hoc pour le compte du conseil d'administration de Olos Management S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au Registre du Commerce de Luxembourg sous le numéro B 150.333, et ayant son siège social à L-2370 Howald (Hesperange), 1, rue Peternelchen, Grand-Duché de Luxembourg, (l'«Associé Gérant»), en vertu des pouvoirs qui leur ont été conférés par décision de l'Associé Gérant de la Société Absorbante (telle que définie ci-dessous) en date du 16 novembre 2010.

L'Associé Gérant agit pour le compte du Compartiment de Fusion (tel que défini ci-dessous) de Olos Fund S.C.A., SICAV-FIS, une société en commandite par actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé soumis à la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.333, et ayant son siège social à L-2370 Howald (Hesperange), 1, rue Peternelchen Grand-Duché de Luxembourg (ci-après la «Société Absorbante») et constituée sous la dénomination Lynx Investment Fund S.C.A., SICAV-FIS, suivant un acte de Maître Jean SECKLER, notaire, résidant à Junglinster, en date du 16 décembre 2009, publié au Mémorial C numéro 145 du 25 janvier 2010. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Jean SECKLER, notaire, résidant à Junglinster, en date du 25 mars 2010, publié au Mémorial C numéro 1076 du 21 mai 2010, en adoptant sa dénomination actuelle.

L'extrait de la décision de l'Associé Gérant de la Société Absorbante, après avoir été signé ne varietur par le représentant de la Société Absorbante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte.

- 2.a.- Monsieur Romain BONTEMPS, demeurant professionnellement à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy, et
- 2.b.- Monsieur Daniel GILLARD, demeurant professionnellement à L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser,

agissant en leurs qualités de mandataires ad hoc pour le compte du conseil d'administration de d'administration de Immo-de Verband S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.158, ayant son siège à L-2411 Luxembourg, 1-3, Frédéric-Guillaume Raiffeisen (ciaprès la «Société Absorbée»), constituée suivant un acte de Maître Jean SECKLER, notaire, résidant à Junglinster, en date du 3 janvier 2008, publié au Mémorial C numéro 605 du 11 mars 2008, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 3 janvier 2008 et publié au Mémorial C numéro 830 le 4 avril 2008,

en vertu des pouvoirs qui leur ont été conférés par décision du conseil d'administration de la Société Absorbée en date du 15 novembre 2010.

L'extrait de la décision du conseil d'administration de la Société Absorbée, après avoir été signé ne varietur par le représentant de la Société Absorbée et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte.

Les comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter le projet commun de fusion suivant:

PROJET COMMUN DE FUSION

Le conseil d'administration de la Société Absorbée et l'Associé Gérant de la Société Absorbante ont établi conformément aux articles 261 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, (la «Loi»), le projet de fusion suivant (le «Projet Commun de Fusion»):

Il est proposé une fusion par absorption de la Société Absorbée par la Société Absorbante (ensemble les «Sociétés Fusionnantes») moyennant transfert de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée, par suite d'une dissolution sans liquidation, à un compartiment temporaire (pour les besoins de ce Projet Commun de Fusion, le «Compartiment de Fusion») créé a cet effet au sein de la Société Absorbante conformément aux articles 278 et suivants de la Loi (la «Fusion»),

Ce Projet Commun de Fusion sera publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg, au moins un mois avant la réalisation de la Fusion.

1. Forme, dénomination et siège social des sociétés qui fusionnent.

- Société Absorbante: Olos Fund S.C.A., SICAV-FIS (Compartiment de Fusion)

Société en commandite par actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.333, et ayant son ayant son siège social à L-2370 Howald (Hesperange), 1, rue Peternelchen.

Le capital social de la Société Absorbante correspond à tout moment à la valeur nette d'inventaire totale de ses Compartiments (telle que définis ci-dessous) déterminée selon les règles du mémorandum de placement privé et les statuts de la Société Absorbante. Le capital social de la Société Absorbante est représenté par des actions sans mention de valeur nominale. Les variations du capital social seront effectuées sans publication officielle, ni enregistrement auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg conformément aux règles applicables aux sociétés d'investissement à capital variable. Le capital souscrit de la Société Absorbante et les primes d'émission, le cas échéant, ne peuvent pas être inférieurs à un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000,-), minimum qui doit être atteint dans un délai de douze (12) mois à compter de l'enregistrement de la Société Absorbante sur la liste officielle des Fonds d'Investissement Spécialisés.

La Société Absorbante est constituée sous la forme d'une société à compartiments multiples, c'est-à-dire composée de différents compartiments (les «Compartiments») constituant chacun un panier d'actifs distincts (investis conformément à la politique d'investissement du Compartiment concerné telle que décrite dans le supplément au mémorandum de



placement privé y relatif) et des passifs y afférents. Les éléments de patrimoine repris dans le cadre de la présente Fusion par le Compartiment de Fusion et adaptés à ou réunissant les critères d'investissement et de stratégie de plusieurs Compartiments, peuvent être attribuées, après la Date d'Effet, à un ou plusieurs Compartiments à la discrétion de l'Associé Gérant qui agira dans le meilleur intérêt de la Société Absorbante et de ses actionnaires.

Dans le cadre des relations avec les créanciers, chaque Compartiment est traité comme une seule entité séparée. Les actifs d'un Compartiment répondent exclusivement des dettes, engagements et obligations attribuables au Compartiment concerné conformément au mémorandum de placement privé. À cet égard, si la Société Absorbante encourt un engagement afférent à un Compartiment particulier, le recours des créanciers se rapportant à cet engagement sera limité exclusivement aux actifs du Compartiment concerné. Actuellement la Société comporte sept Compartiments, à savoir

- le Compartiment 1 Résidentiel;
- le Compartiment 2 Bureaux;
- le Compartiment 3 Commercial;
- le Compartiment 4 Privatif 1;
- le Compartiment 5 Privatif 2;
- le Compartiment 6 Mixte; et
- le Compartiment de Fusion («Compartiment 7 Temporaire»).
- Société Absorbée: Immo-de Verband S.A.

Société anonyme de droit luxembourgeois, au capital de cinquante-deux millions cinq cent trente et un mille euros (EUR 52.531.000,-), représenté par cinq cent vingt-cinq mille trois cent dix (525.310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.158, et ayant son siège social à L-2411 Luxembourg, 1-3, Frédéric-Guillaume Raiffeisen.

- **2. Rapport d'échange, soulte.** Sous condition qu'au moment de la Fusion la Société Absorbante détient cent pourcent (100%) des actions de la Société Absorbée, les allégements prévus à l'article 278 de la Loi seront d'application. L'absorption se fera en ce cas sans émission d'actions nouvelles, ni paiement de soulte.
- 3. Actifs et Passifs apportés. En conséquence de la Fusion, la Société Absorbée, suivant sa dissolution sans liquidation, transmet tous ses actifs et son passif à la Société Absorbante et les actifs et passifs transférés seront alloués au sein de la Société Absorbée exclusivement au Compartiment de Fusion.
- **4. Date de prise d'effet et conditions de prise d'effet.** La Fusion prendra effet entre les parties lorsque seront intervenues les décisions concordantes des assemblées générales de la Société Absorbée et la Société Absorbante approuvant la Fusion (la «Date d'Effet»), dont la tenue est programmée endéans un délai de 4 à 8 semaines après la publication du présent Projet Commun de Fusion.

La Fusion telle que proposée est subordonnée aux conditions suspensives cumulatives que, préalablement à la Date d'Effet, (i) l'acquisition de toutes les actions de la Société Absorbée par la Société Absorbante ait été réalisée et que la Société Absorbante soit ainsi devenue l'actionnaire unique de la Société Absorbée, et (ii) les opérations de fusion par lesquelles la Société Absorbée absorbe ses propres sociétés filiales soient devenues effectives entre parties.

Vis-à-vis des tiers, la Fusion n'aura d'effet qu'après la publication des procès-verbaux de ces assemblées au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La date à partir de laquelle les opérations de la Société Absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante sera le 1 ^{er} décembre 2010.

- **5. Droits des actionnaires ayant des droits spéciaux et des porteurs de titres autres que des actions.** Les Sociétés Fusionnantes n'ont pas émis d'actions comportant des droits spéciaux, ni des titres autres que des actions.
- 6. Avantages particuliers attribués aux membres des organes de gestion et aux commissaires des sociétés qui fusionnent ainsi qu'à l'expert au sens de l'article 266 de la Loi. Aucun avantage particulier n'est attribué aux membres des organes de gestion et de contrôle des sociétés qui fusionnent. L'intervention d'un expert au sens de l'article 266 de la loi n'est pas requise dans le cadre d'une fusion simplifié par application des articles 278 et suivants de la Loi.
 - 7. Documentation. Les documents suivants sont disponibles au siège social pour prise de connaissance par tout associé:
 - Projet Commun de Fusion;
- Comptes annuels et rapports de gestion des trois derniers exercices ainsi qu'un état comptable arrêté au 31 octobre 2010 de la Société Absorbée;
 - Un état comptable arrêté au 31 octobre 2010 de la Société Absorbante.

Une copie intégrale ou partielle des documents sera délivrée à tout actionnaire sur simple demande et sans irais.

Tous les documents sociaux, dossiers et procès-verbaux de la Société Absorbée seront, après la Date d'Effet, conservés au siège social de la Société Absorbante pour la durée prévue par la Loi.

8. Dissolution de la Société Absorbée. La Fusion entraîne de plein droit que la Société Absorbée cessera d'exister.



Le notaire soussigné certifie l'existence et la légalité du Projet Commun de Fusion et de tous les actes, documents, et formalités incombant aux Sociétés Fusionnantes conformément à l'article 271 (2) de la Loi.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à 1.100,- EUR.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: Romain BONTEMPS, Daniel GILLARD, Marc STREIBEL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 novembre 2010. Relation GRE/2010/3886. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 novembre 2010.

J. SECKLER.

Référence de publication: 2010152802/142.

(100175480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

H2O FundCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyes.

R.C.S. Luxembourg B 122.671.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010138562/10.

(100158948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

Potsdamer Investitionsgesellschaft S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 47.848.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010138651/10.

(100158282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

Grossfeld S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser.

R.C.S. Luxembourg B 75.718.

Olos Fund S.C.A., SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 150.333.

L'an deux mille dix, le seize novembre.

Par-devant nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- 1.a.- Monsieur Romain BONTEMPS, demeurant professionnellement à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy, et
- 1.b.- Monsieur Marc STREIBEL, demeurant professionnellement à L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser,

agissant en leurs qualités de mandataires ad hoc pour le compte du conseil d'administration de Olos Management S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au Registre du Commerce de Luxembourg sous le numéro B 150.333, et ayant son siège social à L-2370 Howald (Hesperange), 1, rue Peternelchen, Grand-Duché de Luxembourg, (l'«Associé Gérant»), en vertu des pouvoirs qui leur ont été conférés par décision de l'Associé Gérant de la Société Absorbante (telle que définie ci-dessous) en date du 16 novembre 2010.



L'Associé Gérant agit pour le compte du Compartiment de Fusion (tel que défini ci-dessous) de Olos Fund S.C.A., SICAV-FIS, une société en commandite par actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé soumis à la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.333, et ayant son siège social à L-2370 Howald (Hesperange), 1, rue Peternelchen, Grand-Duché de Luxembourg (ci-après la «Société Absorbante») et constituée sous la dénomination Lynx Investment Fund S.C.A., SICAV-FIS, suivant un acte de Maître Jean SECKLER, notaire, résidant à Junglinster, en date du 16 décembre 2009, publié au Mémorial C numéro 145 du 25 janvier 2010. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Jean SECKLER, notaire, résidant à Junglinster, en date du 25 mars 2010, publié au Mémorial C numéro 1076 du 21 mai 2010, en adoptant sa dénomination actuelle.

L'extrait de la décision de l'Associé Gérant de la Société Absorbante, après avoir été signé ne varietur par le représentant de la Société Absorbante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte.

- 2.a.- Monsieur Marc STREIBEL, demeurant professionnellement à L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser, et
- 2.b.- Monsieur Daniel GILLARD, demeurant professionnellement à L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser,

agissant en leurs qualités de mandataires ad hoc pour le compte du conseil d'administration de Grossfeld S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 075.718, ayant son siège social à L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser (ci-après la «Société Absorbée»), constituée suivant un acte de Jean SECKLER, notaire, résidant à Junglinster, notaire, résidant à Luxembourg, en date du 27 avril 2000, publié au Mémorial C numéro 640 du 7 septembre 2000, et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés,

en vertu des pouvoirs qui leur ont été conférés par décision du conseil d'administration de la Société Absorbée en date du 15 novembre 2010.

L'extrait de la décision du conseil d'administration de la Société Absorbée, après avoir été signé ne varietur par le représentant de la Société Absorbée et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte.

Les comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter le projet commun de fusion suivant:

PROJET COMMUN DE FUSION

Le conseil d'administration de la Société Absorbée et l'Associé Gérant de la Société Absorbante ont établi conformément aux articles 261 et suivants de la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, (la «Loi»), le projet de fusion suivant (le «Projet Commun de Fusion»):

Il est proposé une fusion par absorption de la Société Absorbée par la Société Absorbante (ensemble les «Sociétés Fusionnantes») moyennant transfert de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée, par suite d'une dissolution sans liquidation, à un compartiment temporaire (pour les besoins de ce Projet Commun de Fusion, le «Compartiment de Fusion») créé a cet effet au sein de la Société Absorbante conformément aux articles 278 et suivants de la Loi (la «Fusion»).

Ce Projet Commun de Fusion sera publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg, au moins un mois avant la réalisation de la Fusion.

1. Forme, dénomination et siège social des sociétés qui fusionnent.

- Société Absorbante: Olos Fund S.C.A., SICAV-FIS (Compartiment de Fusion)

Société en commandite par actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.333, et ayant son siège social à L-2370 Howald (Hesperange), 1, rue Peternelchen.

Le capital social de la Société Absorbante correspond à tout moment à la valeur nette d'inventaire totale de ses Compartiments (telle que définis ci-dessous) déterminée selon les règles du mémorandum de placement privé et les statuts de la Société Absorbante. Le capital social de la Société Absorbante est représenté par des actions sans mention de valeur nominale. Les variations du capital social seront effectuées sans publication officielle, ni enregistrement auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg conformément aux règles applicables aux sociétés d'investissement à capital variable. Le capital souscrit de la Société Absorbante et les primes d'émission, le cas échéant, ne peuvent pas être inférieurs à un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000,-), minimum qui doit être atteint dans un délai de douze (12) mois à compter de l'enregistrement de la Société Absorbante sur la liste officielle des Fonds d'Investissement Spécialisés.

La Société Absorbante est constituée sous la forme d'une société à compartiments multiples, c'est-à-dire composée de différents compartiments (les «Compartiments») constituant chacun un panier d'actifs distincts (investis conformément à la politique d'investissement du Compartiment concerné telle que décrite dans le supplément au mémorandum de placement privé y relatif) et des passifs y afférents. Les éléments de patrimoine repris dans le cadre de la présente Fusion par le Compartiment de Fusion et adaptés à ou réunissant les critères d'investissement et de stratégie de plusieurs Compartiments, peuvent être attribuées, après la Date d'Effet, à un ou plusieurs Compartiments à la discrétion de l'Associé Gérant qui agira dans le meilleur intérêt de la Société Absorbante et de ses actionnaires.

Dans le cadre des relations avec les créanciers, chaque Compartiment est traité comme une seule entité séparée. Les actifs d'un Compartiment répondent exclusivement des dettes, engagements et obligations attribuables au Compartiment



concerné conformément au mémorandum de placement privé. A cet égard, si la Société Absorbante encourt un engagement afférent à un Compartiment particulier, le recours des créanciers se rapportant à cet engagement sera limité exclusivement aux actifs du Compartiment concerné. Actuellement la Société comporte sept Compartiments, à savoir

- le Compartiment 1 Résidentiel;
- le Compartiment 2 Bureaux;
- le Compartiment 3 Commercial;
- le Compartiment 4 Privatif 1;
- le Compartiment 5 Privatif 2;
- le Compartiment 6 Mixte; et
- le Compartiment de Fusion («Compartiment 7 Temporaire»).
- Société Absorbée: Grossfeld S.A.

Société anonyme de droit luxembourgeois, au capital de quatre cent quatre-vingt-quinze mille sept cent quatre-vingt-sept virgule zéro cinq euros (EUR 495.787,05), divisé en vingt mille (20.000) actions, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 075.718, et ayant son siège social à L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser.

- **2. Rapport d'échange, soulte.** Sous condition qu'au moment de la Fusion la Société Absorbante détient cent pourcent (100%) des actions de la Société Absorbée, les allégements prévus à l'article 278 de la Loi seront d'application. L'absorption se fera en ce cas sans émission d'actions nouvelles, ni paiement de soulte.
- **3. Actifs et Passifs apportés.** En conséquence de la Fusion, la Société Absorbée, suivant sa dissolution sans liquidation, transmet tous ses actifs et son passif à la Société Absorbante et les actifs et passifs transférés seront alloués au sein de la Société Absorbée exclusivement au Compartiment de Fusion.
- **4. Date de prise d'effet et conditions de prise d'effet.** La Fusion prendra effet entre les parties lorsque seront intervenues les décisions concordantes des assemblées générales de la Société Absorbée et la Société Absorbante approuvant la Fusion (la «Date d'Effet»), dont la tenue est programmée endéans un délai de 4 à 8 semaines après la publication du présent Projet Commun de Fusion.

La Fusion telle que proposée est subordonnée aux conditions suspensives cumulatives que, préalablement à la Date d'Effet, (i) l'acquisition de toutes les actions de la Société Absorbée par la Société Absorbante ait été réalisée et que la Société Absorbante soit ainsi devenue l'actionnaire unique de la Société Absorbée, et (ii) les opérations de fusion par lesquelles la Société Absorbée absorbe ses propres sociétés filiales soient devenues effectives entre parties.

Vis-à-vis des tiers, la Fusion n'aura d'effet qu'après la publication des procès-verbaux de ces assemblées au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La date à partir de laquelle les opérations de la Société Absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante sera le 1 er décembre 2010.

- **5. Droits des actionnaires ayant des droits spéciaux et des porteurs de titres autres que des actions.** Les Sociétés Fusionnantes n'ont pas émis d'actions comportant des droits spéciaux, ni des titres autres que des actions.
- 6. Avantages particuliers attribués aux membres des organes de gestion et aux commissaires des sociétés qui fusionnent ainsi qu'à l'expert au sens de l'article 266 de la Loi. Aucun avantage particulier n'est attribué aux membres des organes de gestion et de contrôle des sociétés qui fusionnent. L'intervention d'un expert au sens de l'article 266 de la loi n'est pas requise dans le cadre d'une fusion simplifié par application des articles 278 et suivants de la Loi.
 - 7. Documentation. Les documents suivants sont disponibles au siège social pour prise de connaissance par tout associé:
 - Projet Commun de Fusion;
- Comptes annuels et rapports de gestion des trois derniers exercices ainsi qu'un état comptable arrêté au 31 octobre 2010 de la Société Absorbée;
- Un état comptable arrêté au 31 octobre 2010 de la Société Absorbante. Une copie intégrale ou partielle des documents sera délivrée à tout actionnaire sur simple demande et sans frais.

Tous les documents sociaux, dossiers et procès-verbaux de la Société Absorbée seront, après la Date d'Effet, conservés au siège social de la Société Absorbante pour la durée prévue par la Loi.

8. Dissolution de la Société Absorbée. La Fusion entraîne de plein droit que la Société Absorbée cessera d'exister. Le notaire soussigné certifie l'existence et la légalité du Projet Commun de Fusion et de tous les actes, documents, et formalités incombant aux Sociétés Fusionnantes conformément à l'article 271 (2) de la Loi.

Frais

Les fiais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à 1.100.- EUR.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.



Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: Romain BONTEMPS, Daniel GILLARD, Marc STREIBEL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 novembre 2010. Relation GRE/2010/3887. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

lunglinster, le 17 novembre 2010.

J. SECKLER.

Référence de publication: 2010152803/140.

(100175486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Potsdamer Investitionsgesellschaft S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 47.848.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010138652/10.

(100158283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

Products & Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4812 Rodange, 9, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 86.647.

EXTRAIT

L'administrateur Délégué Monsieur Lionel Langleur, né le 09/09/1943 à Gonneville (76) domicilié, 23 Rue Auguste Charles à L-1326 Luxembourg a démissionné avec effet immédiat.

Luxembourg, le 19 octobre 2010.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2010138653/14.

(100158977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

Esculentus Investments S.à r.l. SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 156.093.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the sixth day of October.

Before us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

- Mr. Mahmoud Abouzeid Salem Gamil, CEO Cairo Trading Center, born in Giza on June 1, 1945, residing at 27/28A El Rabwa Compound - El Sheikh Zayed 6th of October, Egypt,

here represented by Fabian Piron, lawyer, with professional address 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg of attorney given under private seal.

- Mr. Amr Mahmoud Abouzeid Salem Gamil, Technical Manager Cairo Trading Center, born in Giza on July 1, 1977, residing at 77C El Rabwa Compound - El Sheikh Zayed 6 th of October, Egypt,

here represented by Fabian Piron, lawyer, with professional address 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg of attorney given under private seal.

- Mr. Yasser Mahmoud Abouzeid Salem Gamil, Business Development Manager Cairo Trading Center, born in Giza on October 15, 1979, residing at 32E El Rabwa Compound - El Sheikh Zayed 6 th of October, Egypt,



here represented by Fabian Piron, lawyer, with professional address 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg of attorney given under private seal.

- Mrs. Lamiaa Mahmoud Abouzeid Salem Gamil, Financial Manager Cairo Trading Center, born in Giza on September 25, 1983, residing at 27/28A El Rabwa Compound - El Sheikh Zayed 6 th of October, Egypt,

here represented by Fabian Piron, lawyer, with professional address 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg of attorney given under private seal.

Such powers of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a Luxembourg société à responsabilité limitée, société de gestion de patrimoine familial, which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Esculentus Investments S.à r.l. SPF" (the Company). The Company is a Luxembourg société à responsabilité limitée, société de gestion de patrimoine familial, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular the law of May 11, 2007 on the corporation for the management of family assets (the SPF Law), as amended and the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

- 2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.
- 2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

- 3.1 The exclusive object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of financial assets within the meaning of the law of August 5, 2005 on Financial Collateral Arrangements and the holding, management and disposal of cash and assets of whatever nature held in accounts.
- 3.2 The Company shall not be permitted to conduct any activity of a commercial nature, nor shall the Company be involved in the management of a company in which it holds a participation other than the exercise by the corporation of its rights as a shareholder of such a company.
 - 3.3 The Company shall not carry on any industrial activity nor maintain a commercial establishment open to the public.
- 3.4 In general, the Company may take any measure and carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes (such as the borrowing in any form and the granting of any assistance, advance or guarantee, each time against no consideration, to companies in which it has a direct interest), remaining always, however, within the limits established by the SPF Law on the company for the management of family assets.

Art 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited duration.
- 4.2 The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

- 5.1. The share capital is set at five hundred thousand euro (EUR 500,000), represented by five thousand (5,000) shares in registered form, having a par value of one hundred euro (EUR 100) each, all subscribed and fully paid-up.
- 5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

- 6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.
- 6.2. Shares are freely transferable among shareholders.



Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

Notwithstanding anything to the contrary in these Articles, the shares of the Company (including any further shares) are reserved to investors as defined in article 3 of the SPF Law.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

- 6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.
- 6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

- 7.1. The Company is managed by at least two managers divided into 2 classes of managers, namely Class A manager and Class B manager, appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.
 - 7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

- 8.1. Powers of the board of managers
- (i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.
 - (ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.
 - 8.2. Procedure
- (i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.
- (ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.
- (iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.
- (iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.
- (v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.
- (vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.
- (vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.
 - 8.3. Representation
- (i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of a Class A manager and a Class B manager.
- (ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

- 9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.
 - 9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.
- 9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.



IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' circular resolutions.

- 11.1. Powers and voting rights
- (i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).
- (ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.
 - (iii) Each share entitles to one (1) vote.
 - 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures
- (i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.
- (ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.
 - (iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.
- (iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.
- (v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.
- (vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.
- (vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.
- (viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

- 12.1 Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.
- 12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.
 - 12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

- 13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.
- 13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.
 - 13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.
- 13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

- 14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.
- 14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

- 15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.
- 15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.



- 15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:
- (i) interim accounts are drawn up by the Board;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - liquidation

- 16.1.The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by one-half of the shareholders holding three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.
- 16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

- 17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.
- 17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.
- 17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.
- 17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law, the SPF Law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2011.

Subscription and Payment

Mahmoud Abouzeid Salem Gamil, represented as stated above, subscribes to one thousand two hundred and fifty (1,250) shares in registered form, with a par value of one hundred euro (EUR 100) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of one hundred twenty-five thousand euro (EUR 125,000).

Amr Mahmoud Abouzeid Salem Gamil, represented as stated above, subscribes to one thousand five hundred (1,500) shares in registered form, with a par value of one hundred euro (EUR 100) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of one hundred fifty thousand euro (EUR 150,000).

Yasser Mahmoud Abouzeid Salem Gamil, represented as stated above, subscribes to one thousand five hundred (1,500) shares in registered form, with a par value of one hundred euro (EUR 100) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of one hundred fifty thousand euro (EUR 150,000).

Lamiaa Mahmoud Abouzeid Salem Gamil, represented as stated above, subscribes to seven hundred and fifty (750) shares in registered form, with a par value of one hundred euro (EUR 100) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of seventy-five thousand euro (EUR 75,000).

The amount of five hundred thousand euro (EUR 500,000) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 2,200.-.



Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entire subscribed capital, have passed the following resolutions:

- 1. The following person is appointed as Class A manager of the Company for an indefinite period:
- Mr. Mahmoud Abouzeid Salem Gamil, CEO Cairo Trading Center, born in Giza on June, 1, 1945, residing at 27/28A El Rabwa Compound El Sheikh Zayed 6 th of October, Egypt.
 - 2. The following persons are appointed as Class B managers of the Company for an indefinite period:
- Pieter van Nugteren, manager, born in Meppel on 19 April 1966, with professional address at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg; and
- Gilles Jacquet, manager, born in Sain-Mard on 7 February 1964, with professional address at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.
 - 3. The registered office of the Company is set at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a German version and, in case of divergences between the English text and the German text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing parties, and signed by the latter with the undersigned notary.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorherstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendundzehn, am sechsten Oktober.

Vor dem unterzeichnenden Notar Henri HELLINCKX, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

SIND ERSCHIENEN:

- Herr Mahmoud Abouzeid Salem Gamil, Vorstandsvorsitzender des Cairo Trading Center, geboren in Giza am 1. Juni 1945, wohnhaft in 27/28A El Rabwa Compound - El Sheikh Zayed 6 th of October, Ägypten,

hier vertreten durch Fabian Piron, Rechtsanwalt, mit beruflicher Adresse in 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxemburg, auf Grund einer privat erteilten Vollmacht.

- Herr Amr Mahmoud Abouzeid Salem Gamil, Technischer Leiter des Cairo Trading Center, geboren in Giza am 1. Juli 1977, wohnhaft in 77C El Rabwa Compound - El Sheikh Zayed 6 th of October, Ägypten,

hier vertreten durch Fabian Piron, Rechtsanwalt, mit beruflicher Adresse in 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxemburg, auf Grund einer privat erteilten Vollmacht.

- Herr Yasser Mahmoud Abouzeid Salem Gamil, Leiter der kaufmännischen Abteilung des Cairo Trading Center, geboren in Giza am 15. Oktober 1979, wohnhaft in 32E El Rabwa Compound El Sheikh Zayed 6 th of October, Ägypten, hier vertreten durch Fabian Piron, Rechtsanwalt, mit beruflicher Adresse in 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxemburg, auf Grund einer privat erteilten Vollmacht.
- Frau Lamiaa Mahmoud Abouzeid Salem Gamil, Finanzdirektor des Cairo Trading Center, geboren in Giza am 25. September 1983, wohnhaft in 27/28A El Rabwa Compound El Sheikh Zayed 6 th of October, Ägypten,

hier vertreten durch Fabian Piron, Rechtsanwalt, mit beruflicher Adresse in 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxemburg, auf Grund einer privat erteilten Vollmacht.

Die Vollmachten werden nach Unterzeichnung "ne varietur" durch den Bevollmächtigten der anwesenden Parteien und den unterzeichnenden Notar dieser notariellen Urkunde zum Zwecke der Registrierung beigefügt.

Die erscheinenden Parteien, vertreten wie vorstehend bezeichnet, haben den unterzeichneten Notar ersucht, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung ("société à responsabilité limitée"), Kapitalgesellschaft zur Verwaltung von familiären Vermögenswerten ("société de gestion de patrimoine familial"), die hiermit gegründet wird, wie folgt zu dokumentieren:

I. Bezeichnung - Gesellschaftssitz - Gesellschaftszweck - Dauer

Art. 1. Bezeichnung. Die Bezeichnung der Gesellschaft lautet "Esculentus Investments S.à r.l. SPF" (nachstehend die Gesellschaft). Die Gesellschaft ist eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, Kapitalgesellschaft zur Verwaltung von familiären Vermögenswerten, die dem Luxemburger Recht unterliegt, insbesondere den Bestimmungen des Gesetzes vom 11. Mai 2007 über die Kapitalgesellschaft zur Verwaltung von familiären Vermögenswerten (nachstehend das SPF Gesetz), sowie den Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner derzeit geltenden Fassung (nachstehend das Gesetz), und der vorliegenden Gesellschaftssatzung (nachstehend die Satzung).



Art. 2. Gesellschaftssitz.

- 2.1. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg, im Großherzogtum Luxemburg. Er kann durch Beschluss des Geschäftsführung der Gesellschaft (nachstehend die Geschäftsführung) an einen anderen Ort innerhalb der Gemeinde verlegt werden. Der Sitz der Gesellschaft kann in Übereinstimmung mit den vorgeschriebenen Bedingungen für Satzungsänderungen durch Beschluß der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.
- 2.2. Filialen, Zweigniederlassungen, und andere Geschäftsräume können im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland durch einen Beschluss der Geschäftsführung errichtet werden. Sollte die Geschäftsführung beschließen, daß außergewöhnliche politische oder militärische Entwicklungen oder Ereignisse bestehen oder vorauszusehen sind, und daß diese Entwicklungen oder Ereignisse die normale Geschäftstätigkeit am Sitz der Gesellschaft, oder die Verbindung derselben mit dem Ausland behindern können oder eine solche Behinderung vorauszusehen ist, kann der Sitz bis zur vollständigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse vorübergehend ins Ausland verlegt werden. Derartige vorübergehende Maßnahmen haben keinen Einfluß auf die Nationalität der Gesellschaft, die ungeachtet der vorübergehenden Verlegung des Sitzes der Gesellschaft eine luxemburgische Gesellschaft bleibt.

Art. 3. Gesellschaftszweck.

- 3.1. Der ausschließliche Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, das Halten, die Verwaltung und die Veräußerung von Finanzvermögen im Sinne des Gesetzes vom 5. August 2005 über Finanzsicherheiten, sowie das Halten, die Verwaltung und die Veräußerung von Bargeld und jedweder Art von in den Konten gehaltenen Vermögenswerten.
 - 3.2. Es ist der Gesellschaft nicht erlaubt, jedwede Tätigkeit kommerzieller Natur auszuüben,

noch darf die Gesellschaft an der Verwaltung einer Gesellschaft, in der sie eine Beteiligung hält anderweitig beteiligt sein, als das Recht der Kapitalgesellschaft auszuüben, Gesellschafter zu sein.

- 3.3. Die Gesellschaft soll keine gewerbliche Tätigkeit ausüben, noch eine kommerzielle Einrichtung aufrechterhalten, die für die Öffentlichkeit zugänglich ist.
- 3.4. Im Allgemeinen darf die Gesellschaft alle Maßnahmen ergreifen und alle Geschäfte durchzuführen, die sie zur Erfüllung und Entwicklung ihrer Zwecke für nützlich erachtet (wie das Anleihen in jeglicher Form und das Gewähren von Hilfe, Vorschusszahlungen oder Garantien, immer ohne wirtschaftliche Gegenleistung, für Gesellschaften, in denen sie eine unmittelbare Beteiligung hält) , wobei sie allerdings innerhalb der Grenzen bleiben muss, die durch das SPF-Gesetz über die Gesellschaft zur Verwaltung von familiären Vermögenswerten aufgestellt wurden.

Art. 4. Dauer.

- 4.1. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.
- 4.2. Die Gesellschaft wird nicht aufgrund eines Sterbefalls, der Aufhebung von Bürgerrechten, Rechtsunfähigkeit, Insolvenz, Konkurs oder ähnlichen Vorkommnissen, die einen oder mehrere Gesellschafter betreffen, aufgelöst.

II. Kapital - Geschäftsanteile

Art. 5. Kapital.

- 5.1. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt fünf hundert tausend Euro (EUR 500.000) bestehend aus fünftausend (5.000) Geschäftsanteilen mit einem Nennwert je Geschäftsanteil von hundert Euro (EUR 100), vollständig gezeichnet und voll einbezahlt.
- 5.2. Das Stammkapital der Gesellschaft kann ein- oder mehrmals durch Beschluss der Gesellschafter in Übereinstimmung mit den vorgeschriebenen Bedingungen für Satzungsänderungen erhöht oder vermindert werden.

Art. 6. Geschäftsanteile.

- 6.1. Die Geschäftsanteile sind unteilbar und die Gesellschaft erkennt je Geschäftsanteil nur einen (1) Besitzer an.
- 6.2. Die Geschäftsanteile sind unter den Gesellschaftern frei übertragbar.

Hat die Gesellschaft nur einen Alleingesellschafter, so sind die Geschäftsanteile an Dritte frei übertragbar.

Hat die Gesellschaft mehr als einen Gesellschafter, bedarf die Übertragung von Geschäftsanteilen an Nicht-Gesellschafter der vorherigen Zustimmung der Gesellschafterversammlung, welche mindestens drei Viertel des Stammkapitals der Gesellschaft vertreten.

Ungeachtet gegenteiliger Angaben in dieser Satzung sind die Anteile der Gesellschaft (einschließlich aller weiteren Anteile) den Investoren vorbehalten, wie in Artikel 3 des SPF-Gesetzes definiert.

Eine Anteilsübertragung ist gegenüber der Gesellschaft oder Dritten nur wirksam, wenn eine solche gemäß Artikel 1690 des Bürgerlichen Gesetzbuches gegenüber der Gesellschaft angezeigt oder von dieser anerkannt wurde.

- 6.3. Am Sitz der Gesellschaft wird ein Gesellschafterregister geführt, welches auf Anfrage von jedem Gesellschafter eingesehen werden kann.
- 6.4. Die Gesellschaft kann ihre eigenen Geschäftsanteile zurückerwerben, vorausgesetzt, die Gesellschaft hat zu diesem Zwecke ausreichend verfügbare Rücklagen zu verzeichnen oder ein solcher Rückerwerb/ eine solche Tilgung resultiert aus der Reduktion des Stammkapitals der Gesellschaft oder.



III. Geschäftsführung - Vertretung

Art. 7. Bestellung und Abberufung von Geschäftsführern.

- 7.1. Die Gesellschaft wird von mindestens zwei Geschäftsführern geleitet, welche in zwei Klassen von Geschäftsführern eingeteilt sind, namentlich Klasse A Geschäftsführer und Klasse B Geschäftsführer. Sie werden durch einen Beschluss der Gesellschafterversammlung bestellt, welcher auch ihre Amtszeit festlegt. Die Geschäftsführer müssen keine Gesellschafter sein.
- 7.2. Die Geschäftsführer können zu jeder Zeit (mit oder ohne Grund) durch Beschluss der Gesellschafterversammlung abberufen werden.
- **Art. 8. Geschäftsführung.** Wurden mehrere Geschäftsführer bestellt, so bilden diese die Geschäftsführung (die Geschäftsführung).
 - 8.1. Vollmachten der Geschäftsführung
- (i) Alle Vollmachten, die nicht ausdrücklich per Gesetz oder durch die vorliegende Satzung den Gesellschaftern vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich der Geschäftsführung, welche alle Befugnisse hat, jegliche Handlungen und Tätigkeiten auszuführen und zu genehmigen, welche dem Gesellschaftszweck entsprechen.
- (ii) Besondere und eingeschränkte Vollmachten können für bestimmte Angelegenheiten durch die Geschäftsführung an einen oder mehrere Vertreter erteilt werden.
 - 8.2. Verfahren
- (i) Die Sitzung der Geschäftsführung wird auf Anfrage von zwei Geschäftsführern, an dem in dem Einberufungsschreiben angezeigten Ort, welcher sich grundsätzlich in Luxemburg befindet, einberufen.
- (ii) Es ergeht eine schriftliche Benachrichtigung über jede Sitzung der Geschäftsführung spätestens vierundzwanzig (24) Stunden im Voraus an alle Geschäftsführer, es sei denn es liegt ein Notfall vor, dessen Art und Umstand sodann in der Benachrichtigung anzugeben sind.
- (iii) Eine Benachrichtigung ist nicht erforderlich, wenn alle Mitglieder der Geschäftsführung in der Sitzung anwesend oder vertreten sind und erklären, in voller Kenntnis der Tagesordnung der Sitzung zu sein. Ebenfalls kann auf eine Benachrichtigung seitens eines Geschäftsführers entweder vor oder nach der Sitzung verzichtet werden. Gesonderte schriftliche Benachrichtigungen sind nicht erforderlich im Falle einer Sitzung, welche örtlich und zeitlich im voraus in einem Terminplan durch die Geschäftsführung angezeigt wurde.
- (iv) Ein Geschäftsführer kann einem anderen Geschäftsführer eine Vollmacht erteilen, um bei Sitzungen der Geschäftsführung vertreten zu werden.
- (v) Die Geschäftsführung ist nur tagungs- und beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Beschlüsse der Geschäftsführung sind rechtswirksam, wenn sie mit der Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer gefasst werden. Die Beschlüsse der Geschäftsführung werden in Sitzungsprotokollen festgehalten, welche von einem Vorsitzenden unterzeichnet werden, oder, wenn ein solcher nicht ernannt wurde, von allen in der Sitzung anwesenden oder vertretenen Geschäftsführern.
- (vi) Jeder Geschäftsführer kann über Telefon- oder Videokonferenz oder durch jedes andere, vergleichbare Kommunikationsmittel an einer Sitzung der Geschäftsführung teilnehmen, die es allen Teilnehmern der Sitzung ermöglicht, einander zu identifizieren, zu hören und miteinander zu kommunizieren. Eine solche Teilnahme ist einer persönlichen Teilnahme an einer ordnungsgemäß einberufenen und gehaltenen Sitzung gleichzusetzen.
- (vii) Zirkularbeschlüsse, die von allen Geschäftsführern unterzeichnet sind (die Zirkularbeschlüsse der Geschäftsführer), gelten als ebenso gültig und verbindlich wie Beschlüsse, die in einer ordentlich einberufenen und abgehaltenen Sitzung gefasst wurden und Datum und Unterschrift enthalten.
 - 8.3. Vertretung
- (i) Die Gesellschaft wird in allen Angelegenheiten gegenüber Dritten durch die gemeinsame Unterzeichnung eines Klasse A Geschäftsführers und eines Klasse B Geschäftsführers gebunden.
- (ii) Die Gesellschaft wird ebenfalls gegenüber Dritten durch die Unterzeichung der mit Spezialvollmachten ausgestatteten Personen gebunden.

Art. 9. Alleiniger Geschäftsführer.

- 9.1. Wird die Gesellschaft durch einen alleinigen Geschäftsführer geführt, so sind die Bestimmungen, welche für die Geschäftsführer gelten, auf den alleinigen Geschäftsführer entsprechend anzuwenden.
 - 9.2. Die Gesellschaft wird gegenüber Dritten durch die Unterzeichnung des alleinigen Geschäftsführers gebunden.
- 9.3. Die Gesellschaft wird ebenfalls gegenüber Dritten durch die Unterzeichung der mit Spezialvollmachten ausgestatteten Personen gebunden.

Art. 10. Haftung der Geschäftsführer.

10.1. Die Geschäftsführer sind aufgrund ihres Amtes nicht persönlich haftbar für Verbindlichkeiten, die sie im Namen der Gesellschaft rechtswirksam eingegangen sind, vorausgesetzt, dass solche Verbindlichkeiten in Übereinstimmung mit den Bestimmungen der Satzung sowie den gesetzlichen Vorschriften stehen.



IV. Gesellschafter

Art. 11. Hauptversammlung der Gesellschafter und Zirkularbeschlüsse der Gesellschafter.

- 11.1. Vollmachten und Stimmrechte
- (i) Beschlüsse der Gesellschafter werden in einer Gesellschafterversammlung (die Gesellschafterversammlung) oder durch Zirkularbeschlüsse (die Zirkularbeschlüsse der Gesellschafter) gefasst.
- (ii) Werden Beschlüsse im Wege eines Zirkularbeschlusses gefasst, so wird der Inhalt des Beschlusses gemäß den Bestimmungen der Satzung an alle Gesellschafter übersandt. Der von allen Gesellschaftern unterzeichnete Zirkularbeschluss gilt als gültig und verbindlich wie ein solcher, der in einer ordentlich einberufenen und abgehaltenen Hauptversammlung gefasst wurde und Datum und Unterschrift enthält.
 - (iii) Je ein Geschäftsanteil gewährt eine (1) Stimme.
 - 11.2. Benachrichtigung, Beschlussfähigkeit, Mehrheit der Stimmen und Wahlverfahren
- (i) Auf Initiative eines Geschäftsführers oder der Gesellschafter, welche mehr als die Hälfte des Stammkapitals vertreten, werden die Gesellschafter zur Gesellschafterversammlung geladen oder schriftlich zu Rate gezogen.
- (ii) Es ergeht eine schriftliche Benachrichtigung über jede Gesellschafterversammlung spätestens acht (8) Tage im Voraus an alle Gesellschafter, es sei denn es liegt ein Notfall vor, dessen Art und Umstand sodann in der Benachrichtigung der Versammlung anzugeben sind.
- (iii) Die Gesellschafterversammlungen werden örtlich und zeitlich gemäß den Angaben in der Benachrichtigung abgehalten.
- (iv) Die Gesellschafterversammlung kann ohne vorherige Ankündigung einberufen werden, wenn alle Gesellschafter anwesend oder vertreten sind und erklären, ordnungsgemäß geladen und über die Tagesordnung informiert worden zu sein.
- (v) Ein Gesellschafter kann einer anderen Person, unbeschadet der Eigenschaft als Gesellschafter oder Nichtgesellschafter, eine Vollmacht erteilen, um bei Gesellschafterversammlungen vertreten zu werden.
- (vi) Die in den Gesellschafterversammlungen oder Zirkularbeschlüssen zu fassenden Beschlüsse werden von den Gesellschaftern getroffen, welche mehr als die Hälfte der Geschäftsanteile vertreten. Wird diese Mehrheit bei der ersten Gesellschafterversammlung oder der ersten schriftlichen Konsultation nicht erreicht, werden die Gesellschafter per Einschreiben zu einer zweiten Gesellschafterversammlung geladen oder erneut schriftlich zu Rate gezogen. In diesem Fall werden die Beschlüsse in der Hauptversammlung oder durch einen Zirkularbeschluss der Gesellschafter aufgrund der Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst, unbeschadet der Verhältnisse des vertretenen Stammkapitals.
- (vii) Die Satzung kann mit (zahlenmäßiger) Zustimmung der Mehrheit der Gesellschafter, welche zwei drittel des Stammkapitals vertreten, geändert werden.
- (viii) Jede Änderung der Nationalität der Gesellschaft und jede Erhöhung der Verpflichtungen eines Gesellschafters in der Gesellschaft erfordert die einstimmige Zustimmung der Gesellschafter.

Art. 12. Alleingesellschafter.

- 12.1 Ist die Anzahl der Gesellschafter auf einen (1) Gesellschafter reduziert, so übt dieser alle Vollmachten aus, welche aufgrund des Gesetzes der Gesellschafterversammlung verliehen wurden.
- 12.2. Bezugnahmen auf die Gesellschafter und die Hauptversammlung oder Zirkularbeschlüsse der Gesellschafter innerhalb dieser Satzung gelten entsprechend für den Alleingesellschafter oder die von ihm gefassten Beschlüsse.
- 12.3. Die von dem Alleingesellschafter gefassten Beschlüsse sind in einem Sitzungsprotokoll festzuhalten oder schriftlich niederzulegen.

V. Jahresabrechnung - Gewinnverteilung - Aufsicht

Art. 13. Geschäftsjahr und Genehmigung der Jahresabrechnung.

- 13.1. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten (1) Januar und endet am einunddreißigsten (31) Dezember eines jeden Jahres.
- 13.2. Die Geschäftsführung erstellt jedes Jahr die Bilanz und die Gewinn- und Verlustkonten der Gesellschaft, sowie das Inventar unter Angabe des Wertes der Aktiva und Passiva mit einem zusammenfassenden Anhang über alle Verpflichtungen der Gesellschaft, die Verbindlichkeiten der Geschäftsführer und der Gesellschafter gegenüber der Gesellschaft.
 - 13.3. Jeder Gesellschafter kann das Inventar und die Bilanz am Sitz der Gesellschaft einsehen.
- 13.4. Die Bilanz und die Gewinn- und Verlustkonten werden in der jährlichen Gesellschafterversammlung oder im Wege eines Zirkularbeschlusses der Gesellschafter innerhalb von sechs (6) Monaten nach Beendigung des Geschäftsjahres bewilligt.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Die Tätigkeiten der Gesellschaft werden von einem oder mehreren réviseurs d'entreprises beaufsichtigt, sofern dies aufgrund des Gesetzes vorgeschrieben ist.



14.2. In diesem Fall ernennen die Gesellschafter die réviseurs d'entreprises und bestimmen ihre Anzahl, Vergütung und Amtsdauer, welche nicht über sechs (6) Jahre andauern darf. Die réviseurs d'entreprises können wieder ernannt werden.

Art. 15. Gewinnverteilung.

- 15.1. Fünf Prozent (5%) des jährlichen Nettogewinns der Gesellschaft werden der gesetzlich vorgeschriebenen Rücklage zugeführt. Diese Rückführung wird eingestellt, sobald die gesetzliche Rücklage zehn Prozent (10%) des Stammkapitals der Gesellschaft erreicht hat.
- 15.2. Die Gesellschafter entscheiden auf welche Art und Weise über das Saldo des jährlichen Nettogewinns zu verfügen ist. Sie können das Saldo einer Dividendenausschüttung zuteilen, auf ein Rücklagenkonto überweisen oder das Saldo vortragen.
 - 15.3. Zwischendividenden können jederzeit unter folgenden Bedingungen ausgeschüttet werden:
 - (ii) Zwischenabschlüsse werden von der Geschäftsführung angefertigt;
- (iii) diese zeigen auf, dass ausreichend Gewinne und andere Rücklagen (inklusive Emissionsagio) zur Verfügung stehen; es wird allgemein angenommen, dass der auszuschüttende Betrag die seit dem Ende des vorhergehenden Geschäftsjahres erzielten Gewinne, für welche die Jahresabschlüsse bewilligt worden sind, erhöht um die vorgetragenen Gewinne und ausschüttbare Rücklagen, vermindert um die vorgetragenen Verluste und die der gesetzlichen Rücklage zuzuführenden Beträge, nicht übersteigen darf;
- (iv) die Entscheidung zur Ausschüttung der Zwischendividenden muss durch die Gesellschafter innerhalb von zwei (2) Monaten ab dem Tag des Zwischenabschlusses getroffen werden;
- (v) die Rechte der Gläubiger der Gesellschaft werden unter Einbeziehung des Gesellschaftsvermögens nicht gefährdet; und
- (vi) übersteigen die gezahlten Zwischendividenden den ausschüttungsfähigen Gewinn am Ende des Geschäftsjahres, so müssen die Gesellschafter den Überschuss der Gesellschaft zurückerstatten.

VI. Auflösung - Liquidation

- 16.1. Die Gesellschaft kann jeder Zeit durch einen Beschluss der Hälfte der Gesellschafter, welche drei-viertel des Stammkapitals vertreten, aufgelöst werden. Die Gesellschafter ernennen einen oder mehrere Liquidatoren, welche nicht eine Gesellschaftereigenschaft aufzuweisen brauchen, zwecks Durchführung der Auflösung und bestimmen ihre Anzahl, Befugnisse und Vergütung. Vorbehaltlich anderweitiger Entscheidungen durch die Gesellschafter sind die Liquidatoren mit einer allumfassenden Vollmacht zur Verwertung der Masse und Zahlung der Verbindlichkeiten ausgestattet.
- 16.2. Der Überschuss aus der Verwertung der Masse und Zahlung der Verbindlichkeiten wird an die Gesellschafter im Verhältnis zu der Anzahl der von ihnen gehaltenen Geschäftsanteile ausbezahlt.

VII. Allgemeine Bestimmungen

- 17.1. Erfolgte oder nicht erfolgte Benachrichtigungen und Mitteilungen, Zirkularbeschlüsse der Geschäftsführer und solche der Gesellschafter werden schriftlich, durch Telegramm, Telefax, E-Mail oder im Wege anderer elektronischer Kommunikationsmittel dokumentiert.
- 17.2. Bevollmächtigungen werden gemäß den Bestimmungen dieser Satzung erteilt. Bevollmächtigungen im Zusammenhang mit Sitzungen der Geschäftsführung werden durch einen Geschäftsführer in Übereinstimmung mit den von der Geschäftsführung anerkannten Bedingungen erteilt.
- 17.3. Unterschriften können handschriftlich oder aber in elektronischer Form geleistet werden, vorausgesetzt es werden alle gesetzlichen Erfordernisse für handschriftliche Unterschriften entsprechend erfüllt. Unterzeichnungen der Zirkularbeschlüsse der Geschäftsführer oder solche der Gesellschafter erfolgen auf einem Originalexemplar oder auf mehreren Ausfertigungen desselben Dokuments, welche zusammen ein und dasselbe Dokument bilden.
- 17.4. Sämtliche nicht ausdrücklich durch diese Satzung geregelten Angelegenheiten bestimmen sich entsprechend den Regelungen des Gesetzes, des SPF Gesetzes vorbehaltlich unabdingbarer Bestimmungen des Gesetzes und von Gesellschaftern von Zeit zu Zeit geschlossener Verträge.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag der Gründung dieser Gesellschaft und endet am 31 Dezember 2011.

Zeichnung und Zahlung

Mahmoud Abouzeid Salem Gamil, wie vorstehend bezeichnet vertreten, zeichnet eintausendzweihundertundfünfzig (1.250) Geschäftsanteile mit je einem Nennwert von hundert Euro (EUR 100) und erklärt die vollständige Bareinlage dieser Geschäftsanteile in Höhe von einhundertfünfundzwanzigtausend Euro (EUR 125.000).

Amr Mahmoud Abouzeid Salem Gamil, wie vorstehend bezeichnet vertreten, zeichnet eintausendfünfhundert (1.500) Geschäftsanteile mit je einem Nennwert von hundert Euro (EUR 100) und erklärt die vollständige Bareinlage dieser Geschäftsanteile in Höhe von einhundertfünfzigtausend Euro (EUR 150.000).



Yasser Mahmoud Abouzeid Salem Gamil, wie vorstehend bezeichnet vertreten, zeichnet eintausendfünfhundert (1.500) Geschäftsanteile mit je einem Nennwert von hundert Euro (EUR 100) und erklärt die vollständige Bareinlage dieser Geschäftsanteile in Höhe von einhundertfünfzigtausend Euro (EUR 150.000).

Lamiaa Mahmoud Abouzeid Salem Gamil, wie vorstehend bezeichnet vertreten, zeichnet siebenhundertfünfzig (750) Geschäftsanteile mit je einem Nennwert von hundert Euro (EUR 100) und erklärt die vollständige Bareinlage dieser Geschäftsanteile in Höhe von fünfundsiebzigtausend Euro (EUR 75.000).

Der Betrag von fünfhunderttausend Euro (500.000 EUR) steht der Gesellschaft zur Verfügung, wie dem unterzeichneten Notar bewiesen wurde.

Kosten

Die Ausgaben, Kosten, Gebühren und Auslagen jeder Art, die von der Gesellschaft in Folge ihrer Gründung zu tragen sind, werden auf ungefähr EUR 2.200,- geschätzt.

Beschlüsse der Gesellschafter

Unverzüglich nach der Gründung der Gesellschaft, haben die Gesellschafter, welche die Gesamtheit der gezeichneten Geschäftsanteile vertreten, folgende Beschlüsse gefasst:

- 1. Folgende Person wird auf unbestimmte Zeit zum Klasse A Geschäftsführer der Gesellschaft ernannt:
- Herr Mahmoud Abouzeid Salem Gamil, Vorstandsvorsitzender des Cairo Trading Center, geboren in Giza am 1. Juni 1945, wohnhaft in 27/28A El Rabwa Compound El Sheikh Zayed 6 th of October, Ägypten.
 - 2. Folgende Personen werden auf unbestimmte Zeit zu Klasse B Geschäftsführern der Gesellschaft ernannt:
- Pieter van Nugteren, Geschäftsführer, geboren in Meppel am 19. April 1966, mit beruflicher Adresse in 40, avenue Monterey, L-2163 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg; und
- Gilles Jacquet, Geschäftsführer, geboren in Sain-Mard am 7. Februar 1964, mit beruflicher Adresse in 40, avenue Monterey, L-2163 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.
 - 3. Sitz der Gesellschaft ist 40, avenue Monterey, L-2163 Luxemburg.

Erklärung

Der unterzeichnende Notar, welcher der englischen Sprache im Verständnis und im Sprachgebrauch mächtig ist, erklärt hiermit, dass auf Anfrage der erschienenen Parteien die Urkunde in englischer Sprache gefasst ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, und dass im Falle einer Abweichung zwischen dem englischen und deutschen Text, die englische Fassung maßgeblich ist.

Zu Urkunde dessen wurde diese notarielle Urkunde am vorgenannten Tag in Luxemburg aufgenommen.

Sie wurde dem Bevollmächtigten der erschienenen Parteien vorgelesen und von den letzteren und dem unterzeichnenden Notar unterschrieben.

Gezeichnet: F. PIRON und H. HELLINCKX.

 $En registr\'e \ \grave{a} \ Luxembourg \ A.C., le \ 7 \ octobre \ 2010. \ Relation: LAC/2010/44077. \ Reçu \ soixante-quinze \ euros \ (75,-EUR).$

Le Receveur (signé): F. SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehr erteilt.

Luxemburg, den 18. Oktober 2010.

Référence de publication: 2010138489/545.

(100158368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

Roda Investments SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle. R.C.S. Luxembourg B 148.228.

Lippert Investments SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 148.156.

PROJET DE FUSION

1. La société RODA INVESTMENTS SA, une société anonyme luxembourgeoise dont le siège social est établi à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, immatriculée au registre luxembourgeois du commerce et des sociétés à la section B sous le numéro 148228, constituée le 4 septembre 2009 par acte publié au Mémorial C n ° 1967 du 8 octobre 2009, au capital social de € 1.910.650,- (un million neuf cent dix mille six cent cinquante euros) représenté par 191.065 (cent quatre-vingt-onze mille soixante-cinq) actions sans indication de valeur nominale, intégralement souscrites et entièrement libérées, détient l'intégralité (100%) des actions représentant la totalité du capital social et donnant droit de vote, de la société LIPPERT INVESTMENTS SA, une société anonyme luxembourgeoise dont le siège social est établi à



L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, immatriculée au registre luxembourgeois du commerce et des sociétés à la section B sous le numéro 148156, constituée le 4 septembre 2009 par acte publié au Mémorial C no 1942 du 6 octobre 2009, au capital social de € 1.906.000,- (un million neuf cent six mille euros) représenté par 190.600 (cent quatrevingt-dix mille six cents) actions sans indication de valeur nominale, intégralement souscrites et entièrement libérées.

- 2. La société anonyme RODA INVESTMENTS SA (encore appelée la société absorbante) étant titulaire de la totalité des actions, parts et autres titres conférant droit de vote de la société anonyme LIPPERT INVESTMENTS SA (encore appelée la société absorbée), décide d'effectuer cette fusion par absorption conformément aux dispositions des articles 278 et 279 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»).
- 3. La date à partir de laquelle les opérations de la société absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour compte de la société absorbante est fixée au 23 décembre 2010.
- 4. Aucun titre autre que les actions donnant droit de vote ou donnant des droits spéciaux n'a été émis par les dites sociétés (encore appelées sociétés fusionnantes).
- 5. Aucun avantage particulier n'est attribué aux administrateurs ni aux commissaires aux comptes des sociétés qui fusionnent. Aucun expert indépendant n'est désigné.
- 6. La fusion est effectivement réalisée lorsque sont intervenues les décisions concordantes prises au sein des sociétés absorbée et absorbante et sera opposable aux tiers dès la publication de cette assemblée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.
 - 7. Une fois la fusion effectivement réalisée, elle entraînera de plein droit les effets prévus par l'article 274 de la Loi.
 - 8. Décharge pleine et entière est accordée aux organes de la société absorbée.
 - 9. Les documents sociaux de la société absorbée sont conservés pendant le délai légal au siège de la société absorbante.
 - 10. Formalités La société absorbante;
 - effectue toutes les formalités légales de publicité relatives aux apports effectués au titre de la fusion;
- fait son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il conviendra pour faire mettre à son nom les éléments d'actif apportés;
 - effectue toutes formalités en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits à elle apportés.

RODA INVESTMENTS SA et LIPPERT INVESTMENTS S.A., ici représentées par M. Patrick VAN HEES, agissant en tant que représentant du conseil d'administration de chacune des deux sociétés en vertu de pouvoirs lui délégués suivant décisions des conseils d'administration respectifs du 17 novembre 2010.

Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010152811/47.

(100175551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Société Européenne Répartition Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 34.321.

CERTIFICAT

établi conformément à l'article 273 (1) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, dans le cadre de la fusion transfrontalière par absorption

de

SOCIETE EUROPEENNE REPARTITION INVESTISSEMENTS S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 34321 (Société Absorbée);

par

COMIFAR S.P.A., «société par actions» de droit italien, ayant son siège social au 2, via Fratelli Di Dio, I-20026 Novate Milanese (Mi), inscrite au Registre des Sociétés de Milan numéro 00724400155 (Société Absorbante).

Je soussigné, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, constate que les conditions de l'article 279 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sont remplies et certifie l'existence et la légalité du projet de fusion ainsi que des actes et formalités incombant à la Société Absorbée préalablement à la fusion.

Je certifie en outre que, conformément à l'article 279 (2) de cette même loi, l'approbation de la fusion par la Société Absorbée n'est pas requise.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 novembre 2010. Relation: LAC/2010/50070. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): Carolo FRISING.

Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2010152814/25.

(100175443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck